

# Ce que j'en pense...



**Premier rapport des enfants et  
des jeunes de Belgique pour  
le Comité des droits de l'enfant à Genève**

Rédigé dans le cadre du projet "What do you think?"  
Subsidié par le Ministère de la Justice  
Coordonné par UNICEF Belgique  
Novembre 2001



## TABLE DES MATIERES

<b>MESSAGE .....</b>	<b>7</b>
<b>PETIT MOT D'INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
<b>REPONSES AUX SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITE ..</b>	<b>13</b>
1. Enfants demandeurs d'asile.....	13
2. Mesures de placements .....	14
3. Examen des déclarations interprétatives.....	14
4. Mécanismes de coordination et coopération .....	14
5. Mécanisme permanent de collecte de données .....	15
6. Harmonisation de la législation nationale avec les dispositions de la Convention - abolition de la peine de mort - interdiction des châtiments corporels au sein de la famille.....	15
7. Participation des enfants .....	15
8. Diffusion des principes de la Convention.....	16
9. Intégration de ces principes dans les programmes de formation .....	16
10. Signature de la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille .....	17
11. Publication du rapport initial.....	17
12. Conclusion.....	17
 <b>PREMIERE PARTIE / MESURES D'APPLICATION GENERALE .....</b>	 <b>19</b>
Faire connaître les droits de l'enfant.....	19
Solidarité internationale.....	19
 <b>DEUXIEME PARTIE / DEFINITION DE L'ENFANT .....</b>	 <b>21</b>
I. Définition .....	21
II. Age minimum légal pour l'exercice de certains droits et obligations.....	21
1. Consultation d'un homme de loi sans le consentement des parents .....	21
2. Libre déposition devant les tribunaux .....	22
3. Privation de liberté - Emprisonnement.....	22
 <b>TROISIEME PARTIE / PRINCIPES GENERAUX.....</b>	 <b>25</b>
I. La non-discrimination .....	25
II. L'intérêt supérieur de l'enfant.....	26
III. Le droit au développement .....	27
Environnement.....	27
Sécurité routière .....	28
Sécurité sur les plaines de jeux .....	29
IV. Le respect des opinions de l'enfant.....	29
 <b>QUATRIEME PARTIE / LIBERTES ET DROITS CIVILS .....</b>	 <b>33</b>
I. Le nom et la nationalité.....	33
II. Liberté d'expression.....	33
III. L'accès à l'information .....	33
Internet.....	34

Les médias .....	35
IV. Liberté de pensée, de conscience et de religion .....	36
V. La liberté d'association et de réunion pacifique .....	36
VI. La protection de la vie privée .....	36
VII. Le droit à ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants .....	37

## **CINQUIEME PARTIE / MILIEU FAMILIAL ET PROTECTION DE**

### **REEMPLACEMENT..... 39**

I. Orientation parentale.....	39
II. La responsabilité conjointe des parents en matière d'éducation de l'enfant .....	40
III. La séparation d'avec les parents.....	40
IV. La réunification familiale.....	41
V. Le recouvrement de la pension alimentaire de l'enfant .....	41
VI. Les enfants privés de leur milieu familial.....	41
VII. L'adoption.....	42
VIII. Les déplacements et les non-retours illicites .....	42
IX. La brutalité et la négligence, notamment la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale.....	43
X. L'examen périodique du placement.....	44

### **SIXIEME PARTIE / SANTE ET BIEN-ETRE ..... 45**

I. La survie et le développement .....	45
II. Les enfants handicapés.....	45
III. La santé et les services médicaux .....	46
IV. La sécurité sociale et les services et établissements de garde d'enfants .....	47
V. Le niveau de vie .....	47

## **SEPTIEME PARTIE / EDUCATION, LOISIRS ET**

### **ACTIVITES CULTURELLES..... 49**

I. L'éducation, y compris la formation et l'orientation professionnelle.....	49
II. Les buts de l'éducation.....	51
III. Les loisirs, les activités récréatives et culturelles .....	52

## **HUITIEME PARTIE / MESURES SPECIALES DE PROTECTION**

### **DE L'ENFANCE..... 55**

I. Enfants en situation d'urgence .....	55
1. Les enfants réfugiés.....	55
2. Enfants touchés par des conflits armés, avec indication, notamment, des mesures de réadaptation physique et psychologique et de réinsertion sociale.....	56
II. Les enfants en situation de conflit avec la loi.....	57
1. Administration de la justice pour mineurs .....	57
2. Traitements réservés aux enfants privés de liberté, y compris les enfants soumis à toute forme de détention, d'emprisonnement et de placement dans un établissement surveillé.....	58
III. Les enfants en situation d'exploitation, y compris leur réadaptation physique et psychologique et leur réinsertion sociale.....	59
1. L'usage de stupéfiants.....	59

2.	Exploitation sexuelle et violence sexuelle .....	60
3.	Travail des enfants .....	60
IV.	Enfants appartenant à une minorité ou à un groupe autochtone.....	62

<b>ANNEXE I : INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE PROJET WHAT DO YOU THINK? ET LE RAPPORT.....</b>	<b>63</b>
--	-----------

<b>ANNEXE II : ORGANISATIONS QUI CONTRIBUERENT AU RAPPORT ET EXEMPLES D'INITIATIVES DE PARTICIPATION.....</b>	<b>67</b>
---	-----------

**Le rapport commence juste après la note introductive. Pour plus d'informations concernant le projet, référez-vous à l'annexe I.**



## MESSAGE

Nous, enfants et jeunes de Belgique, remettons ce rapport au Comité des droits de l'enfant à Genève. Nous espérons aussi que les politiciens de Belgique le liront et agiront pour mener une politique qui soit vraiment adaptée aux enfants et pour faire respecter les droits de tous les enfants en Belgique et dans le monde. Nous espérons que ce rapport sera lu autant par des enfants que par des adultes afin que nous puissions tous veiller au respect des droits de tous les enfants.

Tous les thèmes qui nous tiennent à cœur reviennent dans notre rapport. Nous nous rendons bien compte que tous ces souhaits ne peuvent pas être réalisés en un jour ou même en une année. Certains adultes nous diront sans doute que ce n'est pas réaliste de vouloir tout cela. Mais est-il interdit de rêver ? La vie serait un vrai paradis pour les enfants si nos souhaits étaient réalisés. N'est-ce pas normal de vouloir le meilleur ? D'autant plus qu'un paradis pour les enfants serait certainement un paradis pour les adultes.

Quels sont tous ces souhaits ? Même si vous pourrez les lire dans les pages qui suivent, il est peut-être important de les rappeler en quelques mots. Certains thèmes forment les fils rouges de notre rapport. Nous demandons par exemple plus de participation et plus d'informations à tous les niveaux (dans la commune, à l'école, dans la famille,...). Nous trouvons que nous devons être mieux informés sur tout ce qui se passe autour de nous. Nous avons le droit de donner notre opinion et de participer aux décisions qui nous concernent. Nous accordons aussi beaucoup d'importance à la liberté d'expression et à la liberté de choix. Le droit à la vie privée, à la maison mais aussi à l'école ou dans des services d'aide est au centre de nos préoccupations. Enfin, la solidarité entre les enfants et les adultes forme aussi un des fils rouges de ce rapport. Les adultes doivent apprendre à mieux nous connaître et nous devons travailler main dans la main pour résoudre les problèmes.

Quels sont les problèmes les plus importants que nous voyons ? Quels sont les points qui méritent de l'attention ?

Nous voulons grandir dans un environnement sain et sûr. L'insécurité routière et la pollution sont deux thèmes qui nous tiennent à cœur et deux problèmes qui sont, malheureusement, très importants en Belgique. Nous voulons aussi plus d'espaces pour jouer et pour nous rencontrer.

Nous demandons un meilleur enseignement de qualité et un enseignement vraiment gratuit pour tous les enfants dans le primaire et dans le secondaire. Quand nous parlons de qualité de l'enseignement, nous pensons à la manière dont sont données les leçons, au contenu des leçons, au manque de leçons pratiques, au souhait d'avoir des formations sociales et d'éducation à la démocratie à l'école. Nous avons le droit d'avoir un enseignement de qualité. Nous voulons pouvoir participer à l'école et recevoir de l'information sur ce qui se passe dans le monde.

La discrimination est un des grands problèmes en Belgique. Beaucoup d'enfants, par exemple des enfants migrants, des enfants avec un handicap, des enfants réfugiés, subissent des discriminations. Ce n'est pas normal car nous avons tous le droit d'être traités de façon égale. Nous voulons vivre, étudier et grandir ensemble afin de mieux nous comprendre et mieux nous respecter.

Nous demandons aussi plus d'aide pour les enfants réfugiés. Ceux-ci ont le droit d'être accueillis de façon humaine.

Enfin, l'abus et l'exploitation des enfants sont encore des problèmes en Belgique. Nous devons être mieux informés pour savoir où nous diriger en cas de problèmes et d'abus.

A l'échelle mondiale, nous voyons différents problèmes qui doivent être traités immédiatement. Nous demandons plus d'attention pour les soins de santé, l'éducation, la pauvreté, l'abus, le travail des enfants et pour toutes ces guerres inutiles. Nous demandons aussi plus de solidarité internationale. En tant qu'enfants et jeunes, nous nous sentons souvent impuissants face à tous ces problèmes. Lorsque nous voulons faire quelque chose, nous avons l'impression que nous n'avons pas vraiment les moyens de changer les choses. Nous demandons donc aux autorités et aux adultes de se pencher avec nous sur ces problèmes.

Selon nous, beaucoup de problèmes pourront être résolus grâce à plus de solidarité et de coopération entre les enfants et les adultes, entre des enfants de différentes cultures et avec plus de solidarité internationale.

Un monde meilleur demain commence aujourd'hui. Nous espérons donc que nos propositions seront entendues par les experts du Comité à Genève mais aussi par les adultes en Belgique et que nous travaillerons main dans la main pour améliorer la situation. Que la vie soit meilleure dans la monde et en Belgique pour tous les enfants mais aussi pour tous les adultes.

Nous voulons terminer en rappelant ceci : en général, nous trouvons que la situation en Belgique n'est pas si mauvaise et que nos droits sont respectés. Surtout en comparaison avec d'autres pays. Les adultes essaient de nous protéger et nous donnent souvent l'opportunité d'exprimer notre opinion. Nous sommes donc très heureux. Mais il y a certaines choses qui doivent être améliorées. Il y a encore beaucoup de situations où nos droits ne sont pas respectés. Nous en parlons dans notre rapport.

Si après la lecture de ce rapport, vous avez l'impression que nous voyons des problèmes partout, il s'agira sans doute d'une mauvaise impression. Pour des raisons pratiques, nous avons limité notre rapport aux situations qui posent problème et où nous voulions des changements mais cela ne veut sûrement pas dire que rien ne nous rend heureux. Nous ne sommes pas malheureux avec la politique qui est menée non plus. Loin de là. Nous pointons juste du doigt les situations que nous souhaitons voir changer.



## PETIT MOT D'INTRODUCTION

Avant de lire ce rapport, tu veux peut-être savoir qui l'a écrit et comment il a été réalisé ?

Le texte que tu tiens entre les mains contient les idées et les propositions de milliers d'enfants et de jeunes qui furent impliqués dans le projet « What Do You Think ? ». C'est un petit groupe de jeunes, le groupe de guidance, qui a résumé ces opinions et ces souhaits pour en faire un rapport.

Commençons par un petit mot sur le groupe de guidance des jeunes. Nous sommes un groupe d'une quarantaine d'enfants et de jeunes. Le plus jeune d'entre nous a 9 ans et le plus vieux en a 20. Depuis 1999, nous nous réunissons régulièrement pour travailler sur ce rapport. Nous formons tous ensemble le groupe de guidance des jeunes du projet « What Do You Think ? », cela veut dire que nous sommes là pour guider le projet .

Au bout de deux ans, nous avons déjà pas mal travaillé. Nous nous sommes vus pour un jour ou un week-end à différents endroits : à Bruxelles, à Anvers, à la mer, à Lokeren,... . Finalement, un peu partout en Belgique. Nous venons d'un peu partout aussi. Certains d'entre nous parlent le français, d'autres le néerlandais, quelques-uns sont sourds aussi. Ce ne fut pas toujours facile de discuter ensemble.

Comment avons-nous commencé ce rapport ? Nous nous sommes d'abord assis autour d'une table et nous avons réfléchi à ce que nous voulions voir apparaître dans ce rapport et comment nous allions nous y prendre. On ne change pas le monde en un jour... . Nous avons appris ce que signifiait « What Do You Think ? », ce que sont les droits de l'enfant, pourquoi nous allions faire un rapport et qui sont les experts du Comité des droits de l'enfant à Genève.

Ensuite, nous avons beaucoup discuté de ce rapport, de la façon dont nous allions le faire et ce que nous devons faire. Nous avons pensé aux thèmes qui allaient y apparaître et à quoi ce rapport allait ressembler mais nous nous sommes surtout demandé où nous allions aller chercher les idées, les souhaits et les propositions des autres jeunes parce que le but n'était évidemment pas de parler uniquement des idées et des souhaits de notre groupe.

Nous avons essayé d'impliquer plus d'enfants et de jeunes dans le groupe de guidance. Nous recherchons toujours de nouveaux jeunes car au plus on est de fous, au plus on s'amuse. Et surtout plus les idées sont différentes, plus la discussion est intéressante.

Nous avons aussi voulu récolter le plus grand nombre d'idées différentes d'enfants et de jeunes qui ne faisaient pas partie de notre groupe. Via des enquêtes sur notre

site, via les revues des éditions Averbode et bien sûr via la Marche des enfants et des jeunes où nous avons tous participé activement.

Avec toutes ces idées, nous avons enfin un beau Recueil d'Idées et de Souhais mais nous étions encore loin de ce rapport...

Nous avons donc commencé par résumer. Ensemble, nous avons regardé quelles étaient les idées qui revenaient, quelles étaient les souhaits qui nous paraissaient importants, ceux qui l'étaient moins et c'est ainsi que ce rapport a grandi petit à petit.

Ce ne fut pas toujours facile. D'abord d'écrire un texte avec les idées et les souhaits d'enfants très différents. On n'a pas les mêmes idées quand on a 6 ans ou quand on a 17 ans. Quand vous lirez le texte, vous verrez qu'il est écrit dans des styles différents parce que nous ne voulions pas non plus trop résumer ou trop changer les mots des enfants et des jeunes. C'est aussi un peu la force de ce rapport.

Il y avait un autre problème. Nous avons énormément d'informations pour certains thèmes (comme l'école, la famille, l'environnement) et très peu d'informations sur d'autres thèmes (comme le placement). Nous pensons que trop n'est jamais trop. Si vous avons tant d'idées pour protéger l'environnement, nous devons le faire savoir. Par contre, si nous n'avons pas assez d'informations sur un thème, nous devons aller en chercher et c'est ce que nous avons fait. Normalement, nous devions aller nous-mêmes chercher l'information mais vu le manque de temps, ce sont les adultes qui travaillent pour le projet « What Do You Think ? » qui ont contacté les organisations spécialisées pour nous faire parvenir les idées et les souhaits d'enfants et de jeunes qui vivent des situations bien spécifiques (comme les jeunes placés).

Le rapport ne s'est donc pas fait en un jour. Nous avons beaucoup travaillé. Nous n'étions pas les seuls. Le rapport n'est pas seulement le rapport des enfants et des jeunes du groupe de guidance « What Do You Think ? », il est le rapport de tous les enfants et de tous les jeunes qui ont participé de près ou de loin au projet. Et ils sont nombreux...

Evidemment ce n'est jamais assez, c'est dommage mais ce n'était pas possible d'interroger vraiment tous les enfants. Nous ne parlerons donc jamais au nom de tous les enfants et de tous les jeunes car nous sommes simplement trop différents. C'est une chose que l'on remarque déjà dans notre propre groupe mais c'est aussi ça qui fait que les discussions sont doublement intéressantes. Ce serait triste si tous les enfants pensaient de la même façon.

Même si notre rapport n'est pas une étude scientifique, nous espérons quand même que tout ce travail servira à quelque chose et qu'on pourra changer les choses

ensemble. Nous espérons aussi que les experts du Comité liront ce rapport et qu'ils tiendront compte de ce que nous avons dit lors de leurs recommandations. Nous espérons naturellement que les politiciens de Belgique liront ce rapport mais nous espérons surtout qu'ils nous écoutent et qu'ils essayeront de tenir compte de ce que nous avons dit. Nous espérons enfin qu'un certain nombre de propositions que nous faisons seront réalisées. Ainsi, nous aurons vraiment l'impression que ce rapport a servi à quelque chose.

A l'avenir, nous espérons pouvoir continuer à discuter ensemble avec notre groupe. Nous espérons aussi impliquer le plus grand nombre de jeunes dans le questionnement et voir apparaître d'autres initiatives de participation d'enfants et de jeunes. Nous espérons enfin pouvoir contrôler ou vérifier si ce qui se trouve dans notre rapport est vraiment pris en compte. C'est le prochain pas à franchir : veiller à ce qu'on en fasse quelque chose.

Avant tout cela, nous te souhaitons une excellente lecture.

Les enfants et les jeunes du groupe « What Do You Think » ?



## REPONSES AUX SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITE<sup>1</sup>

### 1. Enfants demandeurs d'asile

Nous, les enfants réfugiés, avons les mêmes droits que les enfants belges. Par exemple, le droit à l'enseignement, le droit à des soins médicaux, le droit à la détente et à une formation. Nous avons le droit d'avoir un toit au dessus de notre tête, d'aller à l'école ou chez le médecin quand nous sommes malades. Le gouvernement doit développer une politique convenable pour notre accueil et notre assistance. (Ce point est développé dans la huitième partie, I.A.)

Nous, les mineurs non-accompagnés demandeurs d'asile, devons bénéficier de beaucoup plus d'attention au niveau politique et d'un traitement particulier. Nos propositions :

- Nous ne devons pas être enfermés dans des centres fermés.
- Les autorités doivent nous aider à retrouver nos parents dans notre pays d'origine.
- Lorsque nous nous rendons dans un service pour les étrangers ou une autre instance officielle, nous voulons être aidés par un traducteur. Nous désirons aussi que la personne qui fasse les interviews sache y faire avec les enfants.
- Nous voulons un tuteur ; un accompagnateur qui nous aide à résoudre tous nos problèmes.
- Nous demandons plus de centres d'aides aux mineurs non-accompagnés.
- Le service des étrangers doit nous guider plus rapidement vers les services adaptés. Les dossiers administratifs doivent être centralisés en un seul endroit.
- Même quand nous avons 18 ans et que nous devenons adultes, on doit continuer à nous aider à trouver notre chemin dans la société afin que nous ne tombions pas dans un trou noir ou que nous ne disparaissions pas dans l'illégalité, la prostitution ou la criminalité.

Les courants migratoires croissants constituent un grand problème dans le monde entier. En Belgique aussi, on doit veiller à résoudre les problèmes et faire des efforts. Selon nous, le problème des réfugiés est un des problèmes les plus importants et il doit être traité en premier lieu. Le gouvernement en Belgique doit jouer un rôle de pionnier en la matière. (Ce point est développé dans la huitième partie, I.A.)

---

<sup>1</sup> Le premier rapport du gouvernement belge a été rendu au Comité des Droits de l'Enfant à Genève en 1994. Le Comité avait fait un certain nombre de recommandations et de remarques sur la politique menée à l'époque. Par exemple, le Comité avait fait des remarques sur les enfants demandeurs d'asiles et le traitement qu'ils reçoivent en Belgique. Le Comité avait également fait des remarques sur les mesures de placement de certains groupes d'enfants défavorisés. Dans notre rapport, nous avons repris les recommandations du Comité et nous avons écrit nos réactions. Il s'agit des onze points développés ci-dessous.

## **2. Mesures de placements**

La famille est pour nous très importante. Sans famille, nous ne pouvons pas vivre, nous ne pouvons pas grandir. Nous avons besoin de nos parents, de leur amour et de leur confiance.

Parfois, il n'est pas possible de rester dans notre propre famille et nous sommes placés. Le placement doit se faire en cas extrême quand toutes les autres solutions possibles ont été envisagées. A l'heure actuelle, le juge de la jeunesse décide trop vite de nous placer. On doit fournir plus d'aide aux familles, dans les familles mêmes de façon à ce que nous puissions rester dans notre famille.

## **3. Examen des déclarations interprétatives**

### **1. Non discrimination :**

Nous sommes tous égaux, sans discrimination et nous devons donc jouir des mêmes droits. Nous devons tous être traités de la même façon. La discrimination est selon nous un des plus gros problèmes en Belgique.

### **2. et 3. Les articles 13,14 et 15 <sup>2</sup> :**

Les libertés d'expression, de pensée, de conscience et de religion sont très importantes pour nous. Nous voulons que ces libertés soient appliqués sans restriction. Nous trouvons également très important de pouvoir choisir nos croyances et nos orientations d'études, de façon libre, sans que nos parents interviennent.

La liberté d'association est également un article très important. Nous voulons nous-mêmes créer des projets, mettre sur pied notre propre groupe et devenir membre d'une association sans but lucratif.

## **4. Mécanismes de coordination et coopération**

La solidarité entre les enfants et les adultes, et plus spécifiquement la solidarité entre les enfants et les hommes politiques est une des propositions les plus importantes de notre rapport. Nous demandons plus de solidarité, plus de rencontres et plus de coopération afin de stimuler la compréhension et la tolérance. Nous demandons aussi plus de participation dans tous les domaines.

---

<sup>2</sup> Article 13: Liberté d'expression (le droit de l'enfant à recevoir et à répandre informations et idées ainsi qu'à exprimer ses opinions, pour autant que cela ne porte pas atteinte aux droits d'autrui). Article 14 : Liberté de pensée, de conscience et de religion (Le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion, dans le respect du rôle de guide joué par les parents et des restrictions prescrites par la loi nationale). Article 15 : Liberté d'association ( Le droit des enfants de se réunir et à former des associations, à condition que les droits d'autrui soient respectés).

Nous trouvons important de ne pas oublier la solidarité et la coopération internationale quand nous parlons de coordination et de coopération.

Nous voulons enfin mentionner le projet « What Do You Think ? » comme un premier pas vers plus de coopération car nous y travaillons ensemble avec des adultes qui font partie de différentes organisations ainsi que du gouvernement.

## **5. Mécanisme permanent de collecte de données**

Il y a vraiment un manque d'information et de données sur nous. Nous remarquons que les adultes ne comprennent pas souvent ce que nous pensons ou ce que nous savons parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information disponible.

Nous avons aussi été confrontés à ce problème en faisant notre rapport. Il n'était pas toujours évident de savoir ce que certains enfants voulaient nous dire et nous n'avions aucune étude à notre disposition qui aurait pu nous aider à faire une juste interprétation.

## **6. Harmonisation de la législation nationale avec les dispositions de la Convention - abolition de la peine de mort- interdiction des châtimets corporels au sein de la famille**

### **Harmonisation de la législation nationale**

Nous ne devons pas être enfermés en prison. (Ce point est développé à différents endroits comme dans la deuxième partie, point 3)

### **Interdiction des châtimets corporels au sein de la famille**

Nous ne devons pas être battus. Même par nos parents, nos enseignants ou n'importe qui d'autre.

## **7. Participation des enfants**

La participation est le concept le plus important de notre rapport. Il revient sous l'une ou l'autre forme dans tous les thèmes traités: dans la famille, à l'école, au niveau du temps-libre, dans la commune, etc.

Nous trouvons dommage qu'on réagit encore souvent de façon négative quand nous demandons plus de participation. D'une part, beaucoup d'adultes pensent que nous deviendrions de petits chefs si on nous laissait la possibilité de participer, ce qui est absurde. D'autre part, la participation est souvent associée à des problèmes : Nous obtenons le droit de participer quand nous avons des problèmes (en cas de divorce, au niveau de la justice). Nous voulons davantage participer dans notre vie

quotidienne, même quand nous n'avons pas de problèmes. Demandez notre opinion, écoutez-nous et beaucoup de problèmes se résoudront d'eux-mêmes.

Nous devons pouvoir participer aux décisions dans la société ; participer aux décisions qui nous concernent et donner nos propositions sur tout ce qui se passe dans la société. Nous devons pouvoir participer dans la famille mais aussi à l'école, dans la commune et devant un tribunal. (Ce point est développé dans la troisième partie : IV). Nous voulons aussi pouvoir participer et être présents dans les médias.

## **8. Diffusion des principes de la Convention**

Nous devons être mieux informés sur nos droits. Il y a encore beaucoup trop d'enfants qui ne sont pas informés du fait qu'il existe une Convention relative aux droits de l'enfant. Les adultes, nos parents, nos enseignants, ne sont pas vraiment au courant de ce qui se trouve dans la Convention. Connaître nos droits est un premiers pas pour les défendre. Si des adultes ne connaissent pas nos droits, comment peuvent-ils les respecter ?

Plus d'initiatives doivent être prises afin de faire connaître les droits de l'enfant à tout le monde. Quelques-unes de nos idées :

- Un tram des droits de l'enfant circulant dans les rues les plus fréquentées. Les droits de l'enfant les plus importants seraient mis sur les côtés du tram. Comme des publicités d'utilité publique.
- Des bus d'information circulant en Belgique. Dans ces bus, il y aurait des animations sur les droits de l'enfant.
- Instituer chaque année un jour entièrement consacré aux droits de l'enfant dans les écoles. Tous les élèves, de toutes les orientations et de toutes les écoles, pourraient organiser des activités autour des droits de l'enfant.
- Lancer un jour officiel des droits de l'enfant durant lequel toute une série d'activités autour des droits de l'enfant serait organisée.
- Créer une carte d'identité qui reprendrait les droits de l'enfant. Tous les enfants recevraient de façon automatique cette carte d'identité sur laquelle se retrouveraient les droits les plus importants.
- Beaucoup plus d'information sur les droits de l'enfant doit être diffusée auprès des jeunes via les écoles, via les médias et les associations de jeunes.

Surtout à l'école, on parle vraiment trop peu des droits de l'enfant. Les droits de l'enfant doivent être une matière obligatoire à enseigner aux élèves de tous les âges.

## **9. Intégration de ces principes dans les programmes de formation**

Beaucoup d'adultes qui travaillent avec nous sont encore trop peu informés sur les droits de l'enfant.



Les enseignants devraient recevoir une formation sur les droits de l'enfant dans leur cursus. Des juristes qui travaillent avec nous, et très certainement les personnes qui nous entendent dans le cadre de la justice, doivent connaître les droits des enfants de a à z. Les infirmier(e)s, les docteurs qui nous soignent, doivent connaître les droits de l'enfant. Le service de l'immigration, qui interviewe et accompagne les mineurs non accompagnés, doit connaître la Convention jusqu'à dans ses moindres détails.

Ces adultes, qui doivent nous aider et nous accompagner, doivent par-dessus tout mieux nous connaître et mieux nous comprendre. C'est dommage qu'il y ait si peu d'information et de recherche qui soit faite sur nous.

#### **10. Signature de la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille**

Nous, les enfants migrants, avons toujours des difficultés en Belgique. Nous sommes souvent discriminés, on nous met de côté à l'école. Nous sommes trop peu compris. Quelque chose doit être fait de façon urgente à ce niveau-là parce la discrimination est un des problèmes les plus importants en Belgique.

#### **11. Publication du rapport initial<sup>3</sup>**

Les rapports du gouvernement (autant le premier que le deuxième) sont pour nous beaucoup trop difficiles à lire et à comprendre. Pour faire notre propre rapport, nous nous sommes basés sur notre propre expérience et non sur les rapports du gouvernement.

C'est dommage que nous n'ayons pas la chance de lire vraiment le rapport du gouvernement. Et d'y réagir directement. Ne serait-il pas possible d'en faire une version adaptée aux enfants et aux jeunes ?

#### **12. Conclusion**

D'une manière générale, nous sommes très heureux de ce qui se passe autour de nous, de la façon dont nos droits sont respectés et défendus en Belgique. C'est sûr aussi, certaines choses doivent encore être améliorées. Dans nos réactions aux recommandations du Comité, nous parlons justement de ces choses qui peuvent être améliorées mais nous ne parlons pas tous les domaines où nous sommes très heureux. Cela pourrait donner la mauvaise impression que nous ne sommes pas du tout heureux en Belgique, que nous avons seulement des critiques or ce n'est pas du tout

---

<sup>3</sup> Par rapport initial, nous voulons dire le premier rapport du gouvernement qui a été rendu au Comité des droits de l'enfant à Genève en 1994. Le deuxième rapport du gouvernement a été rendu en 1999, 5 ans après. Il sera analysé en 2002 par le Comité en même temps que notre rapport des enfants et des jeunes.

le cas. Dans notre rapport, nous nous sommes surtout penchés sur les points où nous voulions du changement, sur ces choses qui peuvent encore être améliorées.

## PREMIERE PARTIE / MESURES D'APPLICATION GENERALE (Articles 4,42 et 44§6)<sup>4</sup>

### Faire connaître les droits de l'enfant

Nous trouvons qu'il y a un manque d'information sur les droits de l'enfant, mais aussi un manque d'information sur tout ce qui se passe autour de nous.

Nous trouvons qu'il y a un manque d'information mais aussi un manque d'accès à l'information. Il existe de formidables initiatives pour nous expliquer les droits de l'enfant et répondre à nos questions mais bien souvent, nous ne savons pas où trouver ces initiatives, le pas à franchir est souvent trop grand.

On doit développer beaucoup plus d'initiatives qui font connaître la Convention et les articles de la Convention. Il est important que ces initiatives atteignent le plus grand nombre d'enfants possible. Bien souvent ce sont les enfants qui viennent de familles aisés qui sont informés en premier lieu. Beaucoup d'entre nous sont ainsi mis de côté.

Nous demandons aussi que les rapports officiels du gouvernement soient lisibles et compréhensibles.

### Solidarité internationale<sup>5</sup>

Nous voyons un tas de problèmes autour de nous. Dans d'autres pays, des enfants vivent des situations dramatiques: les enfants pauvres, les enfants soldats, les enfants travailleurs. Nous voulons faire quelque chose pour les enfants du monde mais nous ne pouvons pas résoudre seuls tous ces problèmes. Nous voulons que chacun soit au courant de la situation dramatique de ces enfants afin qu'ils ne se sentent plus seuls et qu'on trouve enfin une solution pour améliorer leurs vies.

Nous pouvons apprendre beaucoup de choses aux adultes pour prendre en main ces problèmes. La coopération est le mot clé pour résoudre la pauvreté et les problèmes dans le monde. Dans nos écoles et dans nos communes, nous essayons de récolter de l'argent pour conscientiser d'autres enfants et adultes à des problèmes qui existent. Mais ces actions restent souvent limitées à notre école et à notre commune. Le gouvernement doit nous aider à faire progresser les choses. Comme nous coopérons avec notre classe, le gouvernement doit coopérer avec d'autres pays pour résoudre la pauvreté dans le monde. Nous devons travailler ensemble, les adultes et les

---

<sup>4</sup> L'article 4 de la Convention ainsi que les articles 42 et 44 (paragraphe 6) ont été discutés dans ce chapitre. Les trois articles traitent des mesures d'application générale et entrée en vigueur dans la Convention. L'article 4 traite de l'exercice des droits (L'obligation pour l'Etat d'assurer l'exercice des droits reconnus par la Convention). L'article 42 traite de l'obligation de l'Etat de faire largement connaître les droits contenus dans la Convention, aux adultes comme aux enfants. L'article 44§6 oblige les Etats parties à assurer une large diffusion dans leur propre pays à leurs rapports officiels.

<sup>5</sup> Le deuxième élément de l'article 2 fait référence à la solidarité internationale.

enfants, pour veiller à ce que les droits de tous les enfants soient respectés. Parce que partout dans le monde, tous les enfants ont le droit de manger, de boire, de recevoir une éducation, des soins et du temps libre.

Nous sommes forts affectés par les problèmes qui se passent dans le monde mais nous avons souvent le sentiment d'être petits et impuissants pour résoudre ces problèmes. Nous n'arrivons pas à cerner le problème dans son ensemble et nous demandons au gouvernement qu'il fasse quelque chose pour les problèmes dans le monde, pour le bien de tous les enfants du monde.

Dans le reste de notre rapport, cette dimension internationale revient peu. Ce n'est pas parce que nous ne la trouvons pas importante mais c'est plutôt parce que nous nous sentons impuissants et que nous avons l'impression de mieux pouvoir cerner ce qui se passe dans notre environnement immédiat.

## DEUXIEME PARTIE / DEFINITION DE L'ENFANT (Article1)<sup>6</sup>

### **I. Définition**

Dans la Convention relative aux Droits de l'Enfant, il est écrit : un enfant est toute personne en dessous de 18 ans. Nous trouvons bizarre que quelqu'un de 13 ans ou de 17 ans soit encore appelé un enfant. Nous parlons plutôt de jeunes quand il s'agit d'enfants plus âgés. C'est la raison pour laquelle nous utilisons les deux mots, enfant et jeune, l'un à côté de l'autre dans notre rapport. Toutefois, quand nous parlons d'enfant ou de jeune, il est clair que nos propositions ou nos souhaits concernent toute personne en dessous de 18 ans.

D'autre part, nous ne pensons pas que quand nous avons 18 ans, du jour au lendemain, nous devenons des adultes. Beaucoup de problèmes d'un jeune de 17 ans sont les mêmes qu'un jeune de 18 ans. Nous trouvons donc que les droits de l'enfant sont tout aussi importants pour quelqu'un qui a 18 ou 19 ans. Surtout pour certains thèmes comme le droit d'avoir de l'espace pour jouer ou se balader ou le droit d'avoir un vrai job de vacances payé. Un jeune peut donc être plus âgé que 18 ans mais quand même plus jeune que 25 ans.

« L'enfant » n'existe pas non plus. Il y a énormément de différences. Ne fût-ce qu'entre les âges (quelqu'un de 2 ans n'a pas les mêmes besoins que quelqu'un de 17 ans, ou quelqu'un de 10 ans n'a pas les mêmes conceptions que quelqu'un de 15 ans). L'âge n'est pas le seul facteur qui joue. Il y a des différences sociales, d'éducation, l'école où nous rendons, le quartier dans lequel nous vivons influencent la façon dont nous nous sentons et pensons.

Dans notre rapport, nous ne traduisons pas l'opinion de l'enfant en Belgique, parce que c'est une chose impossible. Nous essayons de donner une certaine vision de la façon dont nous, les enfants et les jeunes qui furent impliqués de près ou de loin dans le projet « What Do You Think ? », vivons au quotidien le respect de nos droits en Belgique.

### **II. Age minimum légal pour l'exercice de certains droits et obligations**

#### **1. Consultation d'un homme de loi sans le consentement des parents**

Quand nous avons des problèmes ou que nous avons des questions concernant nos droits et nos devoirs, nous devons avoir la possibilité de poser ces questions à une

---

<sup>6</sup> Article1: un enfant est tout être humain jusqu'à l'âge de dix-huit ans, sauf si la loi nationale accorde la majorité plus tôt.

personne qualifiée sans devoir demander la permission à un adulte (comme par exemple nos parents).

Il est important que l'information que nous recevons nous soit adaptée. Cela veut dire que nous la comprenions et qu'elle soit facile d'accès : que nous sachions où nous diriger et que le pas à faire ne soit pas trop grand.

Nous avons aussi le droit d'avoir une vie privée. Personne ne doit savoir nos problèmes. Personne ne doit non plus informer nos parents de nos problèmes ou de nos démarches pour rechercher de l'aide sans notre autorisation.

Nous devons pouvoir faire appel à un avocat si nous voulons en savoir plus sur nos droits et nos devoirs sans devoir demander l'autorisation à nos parents.

## **2. Libre déposition devant les tribunaux**

Nous demandons l'indépendance juridique à partir de 16 ans et le droit d'être entendus pour tous les enfants (indépendamment de notre âge) en cas de divorces, de conflits relationnels avec des adultes et dans tous les autres cas de procédures juridiques qui nous impliquent. Cela renforcerait certainement notre position juridique.

Nous trouvons que les décisions sont souvent prises derrière notre dos. Nous voulons plus de participation et avoir le sentiment que nos conseillers ou le juge de la jeunesse nous écoutent vraiment. Aujourd'hui, on nous demande encore trop souvent notre opinion via notre avocat. Nous devons pouvoir répondre aux questions nous-mêmes.

Quand notre opinion est demandée, cela se fait souvent d'une mauvaise façon. Les questions sont trop nombreuses et trop difficiles. Nous ne comprenons pas vraiment les questions et trop de gens différents nous posent les mêmes questions. En plus, ce n'est pas facile de parler des problèmes qui se passent à la maison. La personne qui nous interroge doit donc être proche de nous et nous accorder de la confiance. Elle ne doit pas raconter ce que nous avons raconté.

C'est aussi dommage que quand on nous demande notre opinion, on n'en tient pas vraiment compte. Nous avons parfois l'impression que le juge de la jeunesse nous demande notre opinion juste comme ça mais que finalement il n'écoute pas ce que nous avons à dire.

## **3. Privation de liberté- Emprisonnement**

Après un grave délit, nous avons droit à un procès équitable.

Nous ne devons pas être enfermés en prison. Personne en dessous de 18 ans ne doit être enfermé dans une prison pour adultes. Même pas pour un jour. La prison pour les adultes n'est pas faite pour nous car nous y sommes en contact avec la criminalité et nous risquons de nous égarer encore davantage. Nous devons recevoir une chance en plus. Nous ne devons pas vivre avec seulement des adultes.

Où doit aller un mineur après un grave délit ? Une institution fermée ou une prison pour jeunes peut être une solution. Des punitions alternatives doivent aussi être envisagées.





## TROISIEME PARTIE / PRINCIPES GENERAUX

### I. La non-discrimination (Article 2)<sup>7</sup>

Nous ne voulons plus subir de discriminations (de la part d'autres enfants ou d'adultes) à cause de notre origine sociale, de notre race, de notre couleur de peau, de notre opinion personnelle, de notre apparence physique, de nos résultats scolaires (bons ou mauvais), de nos convictions religieuses, de nos habitudes et de nos handicaps. Nous devons tous être traités de façon égale. Nous ne voulons plus subir de discrimination à cause de notre âge. Souvent, nous ne sommes pas pris au sérieux à cause de notre âge, les adultes ne nous font pas confiance ; on ne peut pas faire certaines choses à cause de notre âge.

Nous-mêmes, nous nous moquons aussi. Nous voulons essayer de nous entendre bien avec tout le monde.

Nous ne voulons pas de discriminations à l'école. Nous avons un certain nombre de propositions pour résoudre ce problème à l'école :

- Il faut plus d'écoles mixtes, essayer de mélanger les jeunes et les enseignants de différentes origines sociales afin que les écoles ne soient pas des ghettos pour enfants de bonne famille ou des ghettos pour enfants défavorisés.
- Les enseignants doivent intervenir plus rapidement quand il y a des discriminations. Il doit pour cela recevoir une formation.
- Le respect et l'amitié entre enfants doivent être encouragés à l'école

Nous demandons plus de tolérance de la part des adultes envers nous. Nous devons obtenir le même respect que celui qu'on accorde aux adultes. Nous avons le droit d'être différents des adultes. Nous devons être considérés comme des personnes à part entière.

On doit promouvoir la richesse d'une Belgique multiculturelle. On doit favoriser une société plus ouverte et plus respectueuse, sans discrimination. Selon nous, on doit organiser plus de débats autour de la multiculturalité, favoriser l'apprentissage des langues et des cultures différentes, favoriser le contact entre les différents groupes culturels.

Une solution globale pour diminuer la discrimination est, selon nous, de favoriser les contacts entre les gens. Des contacts entre des gens d'origines différentes, de croyances différentes, de cultures différentes. Ces rencontres pourraient avoir lieu dans des maisons de quartiers. C'est pourquoi, nous proposons la mise en place de maisons de quartiers dans chaque commune. Les enfants et les adultes y seraient les

---

<sup>7</sup> Article 2: Non-discrimination (Le principe que tous les droits doivent être accordés à tout enfant sans exception, et l'obligation pour l'Etat de protéger l'enfant contre toute les formes de discrimination. L'Etat s'engage à ne violer aucun des droits de l'enfant, et à prendre des mesures pour favoriser le respect de tous ceux-ci).

bienvenus pour différentes activités et chacun y apprendrait à mieux connaître l'autre, à échanger des choses. On pourrait aussi y discuter des droits de l'enfant et de la discrimination.

## **II. L'intérêt supérieur de l'enfant (Article 3)<sup>8</sup>**

On doit davantage nous prendre en considération. Aujourd'hui, beaucoup de décisions sont souvent prises pour nous sans que nous en soyons informés. Notre avis est encore trop peu demandé.

A chaque décision qui est prise, on doit se pencher sur les conséquences que cela peut avoir sur nous et si nécessaire, on doit d'abord nous demander notre avis.

Nous demandons que l'aide à laquelle nous pouvons faire appel soit encore plus adaptée à nos besoins. Nous voulons avoir accès plus facilement aux services d'aide; il nous faut plus d'information disponible à ce sujet. Bien souvent, nous ne savons pas vers qui nous diriger quand nous avons besoin d'aide. Un numéro d'appel d'urgence pour les jeunes devrait être disponible jour et nuit.

Nous demandons aussi une aide plus discrète. De l'information confidentielle doit rester confidentielle. Si nous avons un problème dont nous ne voulons pas parler avec nos parents, nous devons pouvoir faire appel à une assistance en laquelle nous pouvons avoir confiance.

Surtout ne nous éloignez pas de nos amis, surtout quand nous avons des problèmes. Quand nous avons des problèmes, nous aurons plus facile à en parler avec quelqu'un de notre âge. Le pas à franchir vers un assistant social ou un psy est bien souvent trop grand. Nous devons souvent le faire en cachette, ça coûte parfois de l'argent et nous perdons beaucoup de temps. C'est aussi difficile de faire confiance à quelqu'un que nous ne connaissons pas. Impliquez nos amis ou nos compagnons du même âge dans les services d'aide. L'amitié comme prévention. Il faut former certains jeunes pour devenir conseiller de jeunes.<sup>9</sup>

Quand nous allons quand même vers un service d'aide, nous avons l'impression d'être écoutés mais que rien ne se passe vraiment.

---

<sup>8</sup> Article 3: L'intérêt supérieur de l'enfant (Toute décision concernant un enfant doit tenir pleinement compte de l'intérêt supérieur de celui-ci. L'Etat doit assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être au cas où ses parents ou les autres personnes responsables ne lui assurent pas).

<sup>9</sup> En Flandre, les conseillers de jeunes sont des jeunes entre 15 et 19 ans qui sont formés par le JAC (Het Jongeren Advies Centrum, un centre d'assistance pour les jeunes) pour aider et soutenir d'autres jeunes dans leur entourage (école, temps-libre) et au besoin les diriger vers des services d'aide. Pas d'équivalent en Wallonie.

### III. Le droit au développement ( Article 6)<sup>10</sup>

Nous devons pouvoir grandir (physiquement et mentalement) dans un milieu sain (cela veut dire un toit au dessus de notre tête, un endroit où nous nous sentons bien, où nous trouvons de l'amour, où nous pouvons nous amuser) et dans un milieu qui nous est adapté. Nous devons tous avoir la même chance de développer nos capacités et nos qualités.

Le gouvernement doit aussi faire en sorte que notre environnement soit le plus vivable possible. Nous pensons en premier lieu à un environnement sain.

#### Environnement

Nous souhaitons plus d'espaces verts, plus de nature et un environnement plus sain.

Nous souhaitons un environnement plus 'beau' pour y vivre.

Certains endroits ou quartiers sont salis par les détritrus et les crottes de chien. Il faut y faire quelque-chose, voici nos propositions :

- Y mettre plus de poubelles.
- Apprendre aux gens à ne pas jeter les papiers par terre.
- Nous pouvons nettoyer le bois tous les trois mois avec l'école.

Certaines habitations sont insalubres. On doit vaincre l'insalubrité :

- On peut réfléchir ensemble pour chercher de nouvelles fonctions aux endroits insalubres ou à l'abandon.
- La réalité peut être rendue plus belle avec des dessins d'enfants.

En ville, il y a bien souvent trop de bruit. Nous voulons plus de silence (calme) dans le quartier, moins de voitures qui circulent et moins de bruits durant la nuit. Nous devons quand même avoir la chance de sortir le soir dans le quartier pour nous rencontrer sans que tout le monde dise que la « jeunesse d'aujourd'hui » fait trop de bruit.

Dans les villes, il y a aussi trop peu d'espaces verts. Nous voulons plus de parcs, des parcs mieux entretenus, plus de bois et de fleurs. Nos propositions :

- Abattre seulement les arbres malades.
- Pour chaque arbre abattu, en planter un nouveau.
- Combattre la déforestation.
- Mettre plus de parcs à fleurs près des maisons.

L'air et l'eau sont sales. Dans certains quartiers, on peut à peine respirer. Nous voulons de nouveau un air et une eau plus purs. Comment pouvons nous vaincre la pollution ? :

---

<sup>10</sup> Article 6: Survie et développement (Le droit inhérent à la vie et l'obligation de l'Etat d'assurer le développement de l'enfant).

- Arrêter de brûler du plastique.
- Placer davantage de filtres sur les cheminées des usines.
- Diminuer les gaz d'échappement des voitures.
- Stimuler et subsidier l'utilisation du vélo.
- Utiliser davantage les énergies du soleil, de l'eau et du vent et les moyens de consommation d'énergie alternatifs (double vitrage dans les maisons).
- Moins pulvériser de pesticides. Les pesticides doivent être plus contrôlés et la production d'alimentation biologique doit être stimulée.
- Moins produire des emballages à risques.

Ensemble, nous pouvons vaincre la pollution. Nous devons tous nous sentir concernés, aussi bien les jeunes que les vieux. Il est donc nécessaire de faire plus de campagnes de sensibilisation pour le respect de l'environnement.

- Il faut plus de campagnes d'information pour convaincre les gens d'acheter des produits avec le moins d'emballages possible.
- Il faut convaincre les gens d'apporter leur détritrus dans des parcs à recyclage.
- Il faut organiser des initiatives dans les écoles pour que les élèves et les enseignants vivent dans un environnement plus sain et soient plus conscients (action boîte à tartines, promenade dans la nature).

Le recyclage doit être stimulé et encouragé.

- On doit construire plus de centres de recyclage mais surtout donner plus d'informations concernant leur existence et l'endroit où on peut les trouver.
- Les ordinateurs peuvent être recyclés.
- Le recyclage doit être plus attrayant (moins cher, plus facile, facile d'accès et mieux situé). Il faut essayer de le rendre accessible à tous afin de venir à bout de la pollution. De telle manière que chacun puisse y participer.

L'effet de serre et le trou dans la couche d'ozone sont d'énormes problèmes que nous ne pouvons pas résoudre seuls. On doit y réagir de façon forte.

- Les gens qui ne respectent pas l'environnement doivent être punis.
- Il faut plus de collaboration entre le Nord et le Sud autour des changements de climat et de l'effet de serre. Tout le monde doit participer et être solidaire.
- Il faut rendre obligatoire une taxe sur l'énergie

### **Sécurité routière**

Quand nous parlons du droit au développement, nous demandons non seulement un environnement sain mais aussi un environnement sécurisant.

Notre grande préoccupation est la sécurité routière. Nous voulons défendre un trafic plus sûr. Certains changements doivent avoir lieu :

- Nous demandons une diminution de l'utilisation de voitures. On devrait par exemple interdire les voitures le dimanche. On devrait aussi favoriser le carpooling (à plusieurs dans une voiture).

- On devrait rouler moins vite dans les zones d'habitations (mettre par exemple des barrières, des pots de fleurs pour ralentir les automobilistes) et près des écoles (mettre par exemple des feux rouges devant chaque école, des bénévoles qui règlent la circulation à la sortie des écoles).
- Nous voulons que les autos soient obligées de s'arrêter, sous peine d'avoir une amende, aux passages piétons.
- Nous demandons des rues sans trafic où l'on peut jouer pendant les vacances.
- Nous demandons plus de pistes cyclables qui soient sûres.
- Nous demandons qu'on nous apprenne comment nous comporter dans le trafic, qu'on nous donne des leçons de conduite dynamiques et gaies à l'école. Apprendre le règlement par cœur nous donne des sueurs froides. Puis, nous n'y comprenons quand même rien.
- Les gens doivent davantage prendre le transport en commun. Il faut donc stimuler les transports publics et les rendre attrayants : des transports publics gratuits pour tous serait la meilleure solution. Les bus devraient aussi conduire la nuit et le week-end. Quand il y a des événements, il faut des bus et des trains spéciaux.

### **Sécurité sur les plaines de jeux**

Nous nous préoccupons aussi de notre sécurité sur les plaines de jeux. Celle-ci peut être améliorée en veillant à ce que nous puissions avoir notre propre coin où nous pouvons nous amuser (souvent il y a un manque de sécurité, nous jouons à des endroits qui ne sont pas vraiment faits pour nous). Nous remarquons que beaucoup est fait pour améliorer la sécurité des tout-petits mais on oublie souvent que nous aimons aussi pouvoir aller sur les plaines de jeux quand nous n'avons nulle part d'autre où aller dans la commune.

### **IV. Le respect des opinions de l'enfant (Article 12)<sup>11</sup>**

Aujourd'hui, notre opinion est encore trop peu écoutée. Il existe bel et bien un tas d'initiatives qui veulent nous donner la chance d'exprimer notre opinion mais malheureusement elles ne sont pas assez connues.

Nous demandons aussi aux adultes : écoutez-nous, laissez-nous donner notre avis et tenez compte de ce que nous vous avons dit. Nous pouvons apprendre beaucoup les uns des autres.

Il y a toutes une série de domaines où nous voulons participer. Dans la société, dans la commune, mais aussi à l'école, dans notre famille, dans les médias et dans la justice.

---

<sup>11</sup> Article 12: L'opinion de l'enfant (Le droit de l'enfant, dans toute question ou procédure le concernant, d'exprimer son opinion et de voir cette opinion prise en considération).

Beaucoup de choses doivent encore être faites pour réellement participer dans la société.

- Les hommes politiques doivent réagir aux propositions que nous lançons. Ils doivent apprendre à mieux nous connaître, à nous rencontrer pour prendre des décisions qui nous sont favorables. C'est pourquoi les hommes politiques doivent passer dans les maisons de quartiers et maisons de jeunes, dans les écoles pour parler avec nous à propos de tout et de rien, pour nous expliquer leurs positions et pour nous écouter.
- De notre côté, on doit nous former et nous informer sur la participation, réveiller nos intérêts pour des questions sociales, politiques et culturelles. Nous devons être soutenus, formés et informés sur l'importance de la participation. L'école peut nous expliquer de façon simple le fonctionnement de la politique. On peut aussi créer des structures pour nous apprendre à participer. Par exemple, fonder un parlement de jeunes.

Idéalement, cette participation doit être d'abord organisée à un niveau local et ensuite à un niveau national. Il nous paraît idéal de partir du conseil communal des enfants et des jeunes. A partir du conseil communal des jeunes, les jeunes pourraient obtenir un siège au conseil provincial des jeunes et ensuite un siège au parlement national des jeunes. Comme ça, nous pourrions vraiment vérifier s'il y a effectivement de la participation et si les enfants ne sont pas juste là pour le show ou pour siéger dans un quelconque organe politique.

Pour nous, la participation commence au niveau local. Nous voulons participer à l'intérieur de la commune. Pour chaque décision communale, nous voulons que l'on réfléchisse sur les conséquences que cela peut avoir sur nous. Nous devons aussi pouvoir faire des propositions et donner notre opinion dans la commune. Les autorités communales doivent nous écouter et nous laisser participer à la construction de l'avenir. Nous devons pouvoir participer aux projets de quartiers (ex : Sécurité routière, aires de jeux et de rencontres).

Nous voulons aussi davantage participer à l'école. Nous devons pouvoir donner notre opinion à l'école et participer aux décisions qui nous concernent. Nous voulons, par exemple, participer au règlement, au choix des excursions, des punitions, à la mise en place des classes et des aires de jeux, au choix des activités, à la quantité des devoirs, au contenu des leçons, au règlement des examens, au choix de l'habillement ou de l'uniforme.

- Nous voulons participer à l'école via un conseil d'élèves qui fonctionne bien. Les conseils d'élèves doivent être davantage qu'un organe de conseil.
- Nous voulons avoir un périodique écrit par et pour les jeunes (qui n'est pas corrigé par les profs).
- Nous voulons posséder un statut d'élève, une description de nos droits et de nos devoirs.

- Les élèves doivent être représentés dans des conseils de participation. Travailler ensemble est très important ! Les compétences des conseils de participation doivent aussi être définies.

Nous souhaitons participer dans la famille même si nous reconnaissons aussi que la famille reste quelque chose de difficile en termes de participation. Nous ne pouvons pas toujours dire ce que nous pensons à nos parents car nous ne voulons pas les blesser mais nous voulons quand même avoir notre mot à dire concernant l'habillement, le rangement de la chambre, l'argent de poche et où nous allons en vacances. Donner son avis ne veut pas dire que notre opinion fera la loi. Finalement, ce sont encore nos parents qui décident, c'est normal. Nous demandons seulement qu'ils nous demandent aussi notre avis et qu'ils essaient d'en tenir compte.

Il y a un certain nombre de situations où nous voulons pouvoir décider seuls, sans l'approbation de nos parents. Par exemple le choix de religion ou le choix des études ; ici nous voulons décider complètement seuls.

Un exemple spécifique de la participation dans la famille est lié à l'adoption. Nous trouvons qu'on doit tenir compte de notre accord pour être adopté à partir de l'âge où nous pouvons formuler notre opinion. A partir de 12 ans, nous devons aussi recevoir des informations sur notre dossier d'adoption.

Quand nous parlons de participation, nous voulons aussi donner notre opinion et être davantage présents dans les médias. Nous sommes vraiment trop peu présents dans les médias et lorsque nous y apparaissions, c'est généralement avec une image négative. On parle de nous mais pas avec nous. Nous voulons aussi faire entendre notre opinion dans les médias et être impliqués dans les programmes pour les enfants et les jeunes. Nous voulons des programmes faits par et pour nous.

Nous voulons aussi être entendus dans le cadre de la justice. Par exemple, quand nos parents divorcent, on doit nous demander où nous voulons aller vivre et quand nous voulons les droits de visite. Nous demandons le droit d'être entendus pour tous les enfants, quel que soit notre âge, en cas de divorces, de conflits relationnels entre adultes et en cas de procédures juridiques où nous sommes impliqués.

Tous les enfants doivent pouvoir participer. C'est pourquoi nous demandons un effort supplémentaire pour laisser aussi participer les groupes les plus faibles. Les enfants handicapés ont souvent plus de difficultés à donner leur avis. Les étrangers sont aussi moins écoutés. Pour ces groupes, nous demandons un effort supplémentaire afin que tous les enfants puissent donner leur avis et être écoutés.

## QUATRIEME PARTIE / LIBERTES ET DROITS CIVILS

### **I. Le nom et la nationalité (Article 7)**<sup>12</sup>

Nous, les enfants adoptés, voulons savoir d'où nous venons et quel est notre vrai nom.

### **II. Liberté d'expression (Article 13)**<sup>13</sup>

Nous devons pouvoir défendre nos opinions. Nous demandons un effort supplémentaire pour développer des moyens de communication par lesquels cela peut se faire. Par exemple, un journal pour enfants, un journal d'école.

Il est très important que nous puissions donner notre avis si l'opportunité se présente et que nous puissions le faire librement. Il est dommage que la censure existe encore toujours, surtout au niveau des journaux d'école.

Il existe des moyens de communication locaux par lesquels nous pouvons diffuser nos opinions : un journal pour enfants ou un journal d'école. C'est dommage que ces initiatives n'existent pas partout et qu'elles ne sont pas suffisamment connues. Parce qu'il y a un tas de choses à apprendre des initiatives qui existent.

### **III. L'accès à l'information (Article 17)**<sup>14</sup>

Nous sommes vraiment trop peu informés de ce qui se passe autour de nous. Il est souvent difficile de participer, car nous ne connaissons pas toutes les possibilités existantes. Davantage d'information est le premier pas vers une plus grande participation.

Nous devons tous être mieux informés sur nos droits. (Un certain nombre d'exemples sur les façons de s'y prendre se trouvent dans le chapitre : Réactions aux recommandations du Comité, point 8).

L'information doit non seulement être accessible mais aussi disponible, abordable, utilisable et compréhensible pour nous.

Il y a souvent un trop plein d'information. Il existe beaucoup d'initiatives, d'activités et de possibilités pour nous informer ou nous aider mais nous ne savons quand même pas où nous diriger car l'information est trop étendue ou le pas à franchir vers un

---

<sup>12</sup> Article 7: Nom et nationalité (Le droit à un nom dès la naissance et le droit à une nationalité)

<sup>13</sup> Article 13: Liberté d'expression (voir note 4)

<sup>14</sup> Article 17: Accès à l'information appropriée (Le rôle des médias dans la diffusion, à l'intention des enfants, d'information conformes à leur bien-être moral, à la connaissance des peuples et à la compréhension parmi les peuples, et qui respectent leur culture. L'Etat doit prendre des mesures d'encouragement à cet égard et protéger l'enfant contre l'information et les matériels qui nuisent à son bien-être).



service d'aide est trop grand. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que l'information vienne vers nous :

- Diffusez plus d'information via nos écoles.
- Informez encore plus nos personnes de confiance (par exemple les animateurs dans les maisons de jeunesse, notre guide de jeunes). Ils pourront nous informer.
- Placez des panneaux d'information à l'école, sur des lieux de rencontre que nous fréquentons et que nous pourrions lire à notre aise.
- Rendez les centres d'information plus proches de nous (Par exemple le centre Infor-Jeunes<sup>15</sup>). Y organiser par exemple une petite visite en groupe.

### **Internet**

Internet est un moyen important pour rendre l'information accessible à tous. Nous trouvons donc important de nous y arrêter quelques instants.

On doit veiller à ce que tous les enfants aient accès à des ordinateurs et à Internet. Nous devons tous avoir les mêmes chances de pouvoir préparer nos cours d'informatique (et d'autres cours) sur ordinateur. Nos propositions ?

- Les écoles doivent être équipées d'une infrastructure moderne et consacrer plus d'attention à l'informatique. Les jeunes doivent apprendre à mieux se débrouiller avec les ordinateurs et avec Internet à l'école (et les enseignants doivent recevoir une formation supplémentaire). Il faudrait plus de PC disponibles à la bibliothèque et à l'école. Il faudrait aussi octroyer plus de subsides aux écoles pour l'achat d'ordinateurs, de logiciels et pour la formation des enseignants. Ou encore octroyer des subsides aux familles qui ne possèdent pas assez d'argent pour s'acheter un PC.
- Différentes écoles pourraient aussi travailler ensemble et investir dans la construction d'une salle commune d'ordinateurs qui nous serait accessible, aussi durant les vacances.
- Les entreprises qui n'utilisent plus leurs vieux PC pourraient les donner aux écoles. Un magasin de deuxième main de PC recyclés est une autre idée.
- Les écoles pourraient nous aider à obtenir plus facilement des licences à des prix avantageux pour l'utilisation à domicile d'ensembles de logiciels qui sont au programme. Les écoles peuvent aussi faire des achats groupés d'ordinateurs afin de nous faire profiter de bons prix.
- Nous demandons Internet sans frais de téléphone pour les enfants. Nous devons souvent rechercher de l'information pour nos cours, aussi sur Internet. A cause des notes de téléphone élevées, nous nous disputons souvent avec nos parents. Nous proposons donc de pouvoir surfer gratuitement (par exemple durant les heures creuses via un numéro 0800. Ceux qui voudraient explorer Internet à une vitesse plus confortable et luxueuse devraient payer).

---

<sup>15</sup> Centre d'information pour jeunes.

Si on doit veiller que nous ayons accès à Internet, on doit aussi aider les personnes plus âgées à accéder à l'autoroute de l'information. Donnez-nous l'Internet gratuit et nous chercherons les informations pour grand-mère et grand-père.

Internet constitue une source fantastique d'information. Toutefois, un certain nombre d'informations ne sont pas bonnes. Que faire ? Selon nous, Internet offre trop d'avantages pour nous en interdire l'accès (beaucoup d'information, contacts avec des enfants du monde entier). Le contrôle de l'information sur Internet n'est pas vraiment possible non plus. Nous voulons quand-même être protégés jusqu'à un certain point contre des informations bien précises qui ne devraient pas s'y trouver.

- Nous demandons des leçons d'Internet à l'école afin que nous n'allions pas sur des sites qui ne nous sont pas destinés.
- Nos parents peuvent nous informer sur les sites pornos.
- Il faut installer des filtres familiaux contre les sites pornos.

Internet est une grande source d'information mais nous devons faire attention de ne pas rester en permanence assis face au PC, sinon nous deviendrons des fanas d'informatique étrangers au monde réel.

### **Les médias**

Au niveau des médias, nous voulons être informés de façon positive sur toutes les bonnes choses que nous faisons et nous voulons aussi avoir la parole. Nous sommes souvent présentés de façon négative dans les médias. Nous voulons voir des informations positives et entendre l'opinion d'autres d'enfants, pas seulement celle des adultes.

Nous voulons que l'information pour les adultes parle plus positivement de nous et nous voulons aussi notre propre information. Nous demandons plus d'information adaptée par et pour nous. Il existe déjà beaucoup de chouettes initiatives qui doivent recevoir plus de soutien et être suivies dans d'autres communes.

Nous voulons notre propre radio. Une radio faite pour et par nous.

Il y a trop de violence à la télévision. Il faut montrer moins de films violents à la télévision et interdire les transmissions d'images violentes.

Nous trouvons que les médias présentent aussi les étrangers de façon négative. Cela provoque de l'intolérance. Nous demandons donc des informations plus positives sur les enfants et sur les étrangers. Il faut plus d'informations positives concernant les autres cultures, la parole doit être davantage laissée aux étrangers dans les médias.

#### **IV. Liberté de pensée, de conscience et de religion (Article 14)<sup>16</sup>**

En ce qui concerne la liberté de choix, deux thèmes sont pour nous centraux : le choix de croyance et le choix d'études.

Selon nous, la liberté de religion est quelque chose que nous devons pouvoir choisir de façon autonome sans que nos parents n'interviennent ou ne puissent en imposer une autre. Nous devons aussi pouvoir vivre librement cette croyance.

Nous voulons aussi choisir l'école dans laquelle nous nous rendons et notre orientation d'études.

#### **V. La liberté d'association et de réunion pacifique (Article 15)<sup>17</sup>**

Nous voulons créer nous-mêmes des projets, nous voulons nous-mêmes mettre sur pied notre petit groupe et nous voulons pouvoir être membre d'une association sans but lucratif.

#### **VI. La protection de la vie privée (Article 16)<sup>18</sup>**

La vie privée a beaucoup d'importance. Sur papier, nous avons le droit à notre propre espace, à notre propre pensée et à notre propre vie privée mais dans la réalité, ce droit n'est pas respecté.

Nous demandons dans la mesure du possible un endroit privé dans la maison qui est respecté par nos parents. Personne, même nos parents, n'a le droit de fouiller dans notre courrier ou dans notre journal.

Nous avons le droit à notre propre espace de pensée. Nous ne voulons pas que nos parents nous surprotègent.

Si nous faisons appel à un service d'aide, nous avons aussi le droit à la vie privée. Nous devons pouvoir demander de l'aide à des instances compétentes sans que nos parents n'en soient immédiatement informés.

Si nous sommes en institution, notre vie privée doit aussi être respectée. Nos éducateurs ne doivent pas lire notre courrier.

---

<sup>16</sup> Article 14: Liberté de pensée, de conscience et de religion (Voir note 4).

<sup>17</sup> Article 15: Liberté d'association (voir note 4).

<sup>18</sup> Article 16 : Protection de la vie privée (Le droit de ne pas faire l'objet d'immixtions dans la vie privée, la famille, le domicile et la correspondance, ni d'atteintes illégales à l'honneur.

**VII. Le droit à ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Article 37 a)<sup>19</sup>**

Les enfants ne doivent pas être enfermés dans des prisons.

Nous ne devons pas être battus, même par nos parents.

Nous voulons des enseignants qui ne soient pas tyranniques, qui ne nous font pas craquer physiquement et mentalement.

---

<sup>19</sup> Article 37 a: Torture et privation de liberté (Nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ni la peine capitale, ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de 18 ans.)



## CINQUIEME PARTIE / MILIEU FAMILIAL ET PROTECTION DE REMPLACEMENT

### I. Orientation parentale (Article 5)<sup>20</sup>

Pour nous, la famille est quelque chose de très important. Sans famille nous ne pourrions pas vivre, nous ne pourrions pas grandir. C'est donc un thème sur lequel nous avons beaucoup de choses à dire.

Nous avons le droit d'avoir une famille : nous devons pouvoir vivre dans un milieu sûr et avec des gens de confiance. Nous devons pouvoir vivre avec notre famille, dans une maison, pas dans la rue. Nous avons le droit d'aimer et d'être aimé.

Nous voulons que nos parents nous écoutent et nous prennent au sérieux.

Nous voulons que nos parents nous accordent plus de temps. Ce n'est pas normal que nos parents ne puissent pas avoir plus de temps pour nous car ils ont trop de travail.

Nous voulons que nos parents prennent bien soin de nous, mais naturellement nous devons aussi bien prendre soin de nos parents.

Quand nous avons des problèmes, nous devons pouvoir nous diriger vers les personnes les plus proches, comme nos parents. Quand il y a des conflits à la maison, nous voulons parfois faire appel à de l'aide mais ne trouvons pas toujours facilement cette aide. Surtout pour des petits problèmes, c'est souvent difficile de trouver de l'aide. Il n'y a non plus pas d'aide accessible en permanence. Il devrait exister un numéro d'appel d'urgence pour les jeunes accessible en permanence.

Quand nous ne pouvons plus rester vivre à la maison, on doit d'abord regarder si on ne peut pas nous placer dans une famille d'accueil avant de nous placer dans une institution. A nos yeux, une famille reste importante.

Même quand il y a des souvent des conflits à la maison et qu'il n'est plus possible de vivre à la maison, il est encore plus difficile de vivre sans nos parents. Nous avons toujours besoin de nos parents. Nous aimons toujours nos parents, nos frères, nos sœurs malgré les problèmes qui existent. Nos parents, leur amour et leur reconnaissance nous manquent.

S'il y a de sérieux problèmes dans la famille, nous devons pouvoir aller vivre seuls à partir de 16 ans ; avoir une sorte de vie sociale avec d'autres jeunes. La commune doit mettre des maisons à disposition dans ce but. Quand nous émettons le désir

---

<sup>20</sup> Article 5: Orientation de l'enfant et évolution de ses capacités (L'obligation pour l'Etat de respecter les droits et responsabilités des parents et des membres de la famille élargie de guider l'enfant de manière compatible avec le développement de ses capacités).

d'aller vivre seul, un organe indépendant doit au final décider si cela est vraiment nécessaire (pour que nous ne partions pas trop vite de la maison).

## **II. La responsabilité conjointe des parents en matière d'éducation de l'enfant (Article 18 )<sup>21</sup>**

Quand nos parents sont heureux, nous sommes heureux.

Il est important que nos parents aient du travail afin de nous aider à grandir et à avoir une bonne éducation. Nos parents ont le droit d'avoir un travail déclaré qui leur laisse assez de temps pour être avec nous.

Nos parents sont parfois incertains sur leur manière d'éduquer. C'est pourquoi une aide dans l'éducation est souhaitable (aussi bien financière, matérielle que psychologique). Cette aide doit être complètement gratuite de manière à ce que les familles puissent vraiment s'y rendre. Il faut aussi faire attention à ce que le fossé ne soit pas trop grand et que nos parents osent s'y rendre pour demander des conseils.

Le soutien pour des jeunes couples avec enfants et des grandes familles doit être amélioré.

## **III. La séparation d'avec les parents (Article 9)<sup>22</sup>**

Malheureusement, nous sommes encore trop souvent confrontés au divorce. Ce n'est pas du tout facile de vivre une telle cassure. En cas de divorce, il est important qu'on nous demande notre opinion et qu'on en tienne compte. On doit aussi tenir compte du fait que c'est très dur pour nous de choisir et d'aller vivre chez un de nos parents plutôt que chez l'autre. C'est donc important que la personne qui nous écoute soit vraiment à l'écoute, sache y faire avec les enfants et puisse nous comprendre. On doit aussi faire en sorte que lorsque l'on nous demande notre opinion, cela se fasse à temps. Quand tout est décidé et qu'on nous demande notre opinion, nous ne pouvons plus ajouter grand chose. Impliquez-nous dès le début.

Après un divorce, nous devons pouvoir continuer à voir nos deux parents. C'est difficile de vivre un divorce car nous ne voyons plus nos parents tous les jours et notre papa ou notre maman nous manquent lorsqu'ils ne vivent plus avec nous.

---

<sup>21</sup> Article 18: Responsabilité des parents (Le principe de la responsabilité d'élever l'enfant incombe au premier chef et conjointement aux deux parents, et l'obligation de l'Etat de les aider à accomplir ce devoir).

<sup>22</sup> Article 9: Séparation d'avec les parents (Le droit de l'enfant de vivre avec ses parents à moins que cela ne soit jugé incompatible avec son intérêt supérieur; le droit de maintenir des contacts avec ses deux parents s'il est séparé de l'un d'eux ou des deux; les obligations de l'Etat au cas où il est responsable des mesures ayant amené la séparation).

Que pouvons-nous faire pour prévenir les divorces ? Nos propositions :

- Les adultes doivent se marier moins vite et d'abord vivre ensemble.
- Nos parents doivent d'abord penser à nous quand ils se disputent.
- Si nous étions heureux et si nous n'avions pas de problèmes, nos parents se disputeraient moins et se sépareraient moins vite.
- Certaines personnes s'entendent bien tant qu'ils n'ont pas d'enfants mais commencent à se disputer dès qu'ils en ont. Ces personnes feraient mieux de ne pas avoir d'enfants.

#### **IV. La réunification familiale (Article 10)<sup>23</sup>**

Nous, les mineurs non-accompagnés, demandons aux autorités de nous aider à rechercher nos parents dans nos pays d'origine.

#### **V. Le recouvrement de la pension alimentaire de l'enfant (Article 27)<sup>24</sup>**

Quand nos parents ne disposent pas assez d'argent, ce n'est pas toujours facile de prendre soin de nous. Tout coûte tellement cher. Nos parents devraient obtenir plus d'aide (financière) afin qu'ils aient au moins à manger de manière satisfaisante, des habits propres et une habitation décente.

#### **VI. Les enfants privés de leur milieu familial (Article 20)<sup>25</sup>**

Quand nous ne pouvons plus rester vivre à la maison, on doit d'abord regarder si on ne peut pas nous placer dans une famille d'accueil avant de nous placer dans une institution. A nos yeux, une famille reste importante.

Même quand il y a des problèmes à la maison et qu'il n'est plus possible de vivre à la maison, il est encore plus dur de vivre sans nos parents. Nous avons toujours besoin de nos parents. Nous aimons toujours nos parents, nos frères, nos sœurs malgré les problèmes qui existent. Nos parents, leur amour et leur reconnaissance nous manquent.

---

<sup>23</sup> Article 10: Réunification familiale (Le droit de l'enfant et de ses parents de quitter tout pays et d'entrer dans leur pays aux fins de la réunification de la famille ou du maintien de ses relations entre l'enfant et ses parents).

<sup>24</sup> Ce sujet ne revient pas dans notre rapport. Mais pour avoir la même structure que le rapport du gouvernement, nous avons conservé le titre.

<sup>25</sup> Article 20 : Protection de l'enfant privé de son milieu familial (L'obligation de l'Etat d'assurer une protection spéciale à l'enfant privé de son milieu familial et de veiller à ce qu'il bénéficie d'une protection familiale de remplacement ou d'un placement dans un établissement approprié, en tenant compte de l'origine culturelle de l'enfant).



Ce n'est pas toujours très gai de vivre dans une institution mais c'est parfois mieux. Si nous pouvons voir nos parents de temps en temps, ça facilite bien sûr la vie dans l'institution.

Il faut beaucoup plus d'éducateurs dans les institutions. De cette façon, on nous accorderait plus d'importance ainsi qu'à la résolution de nos problèmes et les éducateurs auraient moins de travail administratif à faire.

Il faut beaucoup plus d'institutions. A l'heure actuelle, elles sont toutes remplies et il y a beaucoup de temps d'attente pour y entrer. Beaucoup trop de jeunes qui ont des problèmes ne peuvent pas être aidés parce qu'il n'y a pas de places.

### **VII. L'adoption (Article 21)<sup>26</sup>**

Pour nous, les enfants adoptés, il est très important de grandir dans notre famille. L'adoption est parfois une bonne chose, elle peut nous donner la chance de vivre une jeunesse heureuse.

Nous trouvons que nous devons pouvoir consentir à l'adoption.

Nous avons le droit de connaître nos parents. Nous avons aussi le droit de rechercher nos origines, dès que nous avons 12 ans. Dans ce cas, un accompagnement est nécessaire.

Des moyens doivent être proposés de telle manière que nous puissions tous jouir de ce droit, y compris ceux dont les parents d'adoption ne peuvent pas payer ces frais. Un Fonds doit être aménagé par le gouvernement.

Nous devons avoir accès à notre dossier d'adoption. C'est souvent difficile de le faire via le centre d'adoption. Nous demandons que soit créé un registre d'adoption à côté du registre des naissances (aussi dans notre pays d'origine). Ce registre d'adoption doit être gardé par un service indépendant du gouvernement.

### **VIII. Les déplacements et les non-retours illicites (Article 11)<sup>27</sup>**

Pour nous, le problème le plus important est la séparation et non l'enlèvement. Le fait que nos parents ne sont plus ensemble et qu'un d'entre eux va nous manquer.

---

<sup>26</sup> Article 21: Adoption (Dans les pays où l'adoption est admise et/ou autorisée, elle ne peut avoir lieu que dans l'intérêt supérieur de l'enfant et lorsque sont réunies toutes les garanties nécessaires, ainsi que toutes les autorisations des autorités compétentes).

<sup>27</sup> Article 11: Déplacements et non-retours illicites. Nous n'avons pas pu trouver de l'information à ce sujet car nous n'avons pas eu de réactions d'enfants et de jeunes qui ont été confrontés à cette problématique.

Nous avons le droit d'avoir des contacts avec nos deux parents et nous voulons garder le contact aussi bien avec notre papa qu'avec notre maman. Cela peut être parfois difficile en raison de la distance, de différences culturelles ou de conflits entre nos parents.

### **IX. La brutalité et la négligence (Article 19)<sup>28</sup> notamment la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale (Article 39)<sup>29</sup>**

Nous disons non à toute forme de violence. Nous ne voulons pas de violence, ni à l'école ni à la maison. Les problèmes doivent être résolus en parlant et non en se battant. Il faut plus de campagnes contre la violence (par exemple à l'école et dans les médias).

Surtout à l'école, plus d'efforts doivent être faits pour appeler à un arrêt de la violence (à l'école mais aussi dans la société). Nos propositions :

- Des campagnes spéciales doivent être lancées à l'école pour apprendre à discuter librement de la violence et pour lutter contre la violence à l'école (par exemple des campagnes contre la discrimination). A l'école, des solutions doivent être enseignées pour diminuer la violence et les conflits.
- L'enseignant ne doit pas décharger ses propres frustrations sur nous. L'enseignant doit pouvoir se rendre chez un psychologue pour qu'il puisse y parler de ses problèmes et ne pas les décharger sur nous.

Nous voyons beaucoup trop de violence à la télévision. Il faut montrer moins de films violents à la télévision et interdire les transmissions d'images violentes.

Non à la maltraitance des enfants ! Non aux abus d'enfants !

Nous demandons aux adultes de nous traiter avec le plus de respect possible et de nous protéger contre les abus et les mauvais traitements.

- L'abus et la maltraitance d'enfants doivent être sévèrement punis.
- Nous ne pouvons pas être battus. Même par nos parents.
- La violence sexuelle doit être mieux reconnue, signalée et traitée. Nous ne savons souvent pas où nous adresser pour de l'aide.
- En cas d'inceste, l'aide doit être apportée en dehors de la présence de nos parents.
- Les médecins doivent faire plus attention aux problèmes de la violence sexuelle.
- Le contact entre les victimes est d'une importance primordiale. Les victimes d'agressions sexuelles qui s'en sont bien sorties doivent être impliquées dans l'aide aux victimes.

---

<sup>28</sup> Article 19: Protection contre les mauvais traitements (L'obligation de l'Etat de protéger l'enfant contre toutes les formes de mauvais traitements perpétrés par ses parents ou par toute autre personne à qui il est confié, et d'établir des programmes de prévention et de traitement à cet égard).

<sup>29</sup> Article 39: Réadaptation et réinsertion (L'obligation de l'Etat de faire en sorte que les enfants victimes de conflits armés, de torture, de négligence, d'exploitation ou de sévices bénéficient de traitements appropriés pour assurer leur réadaptation et leur réinsertion sociale).

- Les abuseurs ont le droit d'être aidés. Il faut une attention particulière pour les jeunes abuseurs.

Nous ne savons pas assez vers qui nous tourner lorsque nous sommes confrontés à des abus ! Nous ne savons pas suffisamment ce que nous devons faire.

Il faut diffuser plus d'information à ce sujet, surtout via les canaux avec lesquels nous sommes tous en contact (l'école et les médias). L'école doit faire plus d'efforts pour reconnaître et combattre les problèmes d'abus.

- Il est nécessaire de donner une formation spéciale aux enseignants, couplée au recyclage obligatoire via le Ministère.
- Les pouvoirs organisateurs et les directions doivent aussi recevoir une formation sur les violences sexuelles.
- Les politiques scolaires doivent intégrer des mesures concernant les violences sexuelles.
- Les centres PMS peuvent jouer un rôle important dans la détection des faits et l'orientation des victimes.

#### **X. L'examen périodique du placement (Article 25)<sup>30</sup>**

Nous voulons une information plus nombreuse et plus précise. Du genre combien de temps devons-nous rester en institution, pourquoi devons-nous y rester, qui a décidé que nous devons être placés et pourquoi ? Nous trouvons dommage que tout soit décidé derrière notre dos, sans nous demander notre opinion et sans nous informer.

Nous voulons aussi savoir ce qui se dit sur nous dans le rapport du personnel d'encadrement. Parce que si il y a des erreurs, nous aimerions pouvoir le dire.

---

<sup>30</sup> Article 25: Révision du placement (Le droit de l'enfant placé par les autorités compétentes ; à des fins de soins, de protection ou de traitement, à une révision périodique de tous les aspects du placement).

## SIXIEME PARTIE / SANTE ET BIEN-ETRE

### **I. La survie et le développement (Article 6)**<sup>31</sup>

Nous voulons grandir dans un environnement sain et sûr. Le gouvernement doit faire de l'environnement et de la sécurité routière une priorité.

Nous demandons aussi que la sécurité sur les plaines de jeux et sur les terrains de jeux soit améliorée (ces points sont déjà repris dans la troisième partie : II).

### **II. Les enfants handicapés (Article 23)**<sup>32</sup>

Nous, les enfants handicapés, éprouvons souvent beaucoup de difficultés en Belgique. Nous sommes souvent discriminés, nous pouvons difficilement nous intégrer parce que les structures ne sont pas adaptées pour nous. Nous voulons avoir plus facilités dans la société et la société doit davantage se pencher sur nos problèmes.

Nous voulons pouvoir fréquenter des écoles dites « normales » si nous le désirons. Il faut donc mettre des moyens supplémentaires à disposition afin de donner un encadrement supplémentaire et des infrastructures qui nous permettent de nous intégrer dans l'école (par exemple un interprète pour les sourds).

Nous avons droit à des moyens d'aide. Nous souhaitons par exemple plus d'interprètes pour les sourds et malentendants, des infrastructures adaptées pour les chaises roulantes, des télécopieurs publics et des téléphones pour sourds et malentendants.

Nous voulons avoir la chance d'être mieux intégrés dans la société. Quelques changements doivent être effectués:

- Tout le monde doit recevoir des notions de pratiques sociales à l'école.
- Les gens doivent apprendre à être ouverts devant des gens différents.
- Les bâtiments inaccessibles doivent être mis sur une liste et réadaptés.
- Dans la formation des enseignants et des médecins, il faut plus d'attention aux personnes avec un handicap.
- Il faut plus de soutien financier pour toutes les initiatives orientées vers les handicapés.

---

<sup>31</sup> Article 6: Voir note 10.

<sup>32</sup> Article 23: Enfants handicapés (Le droit des enfants handicapés de bénéficier de soins spéciaux ainsi que d'une éducation et d'une formation appropriées qui favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la communauté).

Nous avons trop rarement la chance de développer notre créativité. Nous demandons un endroit de travail abrité où nous pourrions créer de la musique et de l'art.

Dans les médias, il faut aussi tenir compte des problèmes auxquels nous sommes confrontés.

- On doit davantage parler des problèmes des handicapés dans les médias.
- Des solutions spécifiques doivent être trouvées pour nous donner accès à l'information (par exemple un portrait sur l'écran avec une traduction simultanée pour sourds et malentendants).

### **III. La santé et les services médicaux (Article 24)<sup>33</sup>**

Nous voulons une nourriture saine. Il faut plus de contrôles sur la nourriture.

Nous voulons des soins de santé pour tous les enfants (aussi bien physiques que psychologiques) qui en ont besoin et à un prix abordable.

Nous voulons un accueil et une information adaptés quand nous sommes malades. Quand nous sommes à l'hôpital, nous voulons nous sentir un peu comme à la maison. Nous souhaitons que le docteur ne parle pas seulement à notre papa et à notre maman. Nous voulons aussi qu'il nous dise comment va notre santé.

Nous voulons des médicaments prescrits moins chers. Les médicaments qui ne sont pas prescrits doivent être plus chers (sinon il y aurait une sur-consommation de médicaments).

Nous voulons être protégés contre les mauvaises influences (GSM, cigarettes) :

- Pas de zones non-fumeurs dans les lieux publics.
- Pas d'antennes GSM près des quartiers où l'on joue.

Le SIDA est une des maladies les plus mortelles dans le monde aujourd'hui. Elle tue chaque année des millions d'enfants. On doit beaucoup plus parler de ce problème en Belgique et nous devons être beaucoup mieux informés sur les dangers de cette maladie mortelle. Un des premiers pas à faire est de placer un peu partout beaucoup plus de distributeurs de préservatifs. Mais pour prendre vraiment en main le problème, il est nécessaire de diffuser plus d'information.

A l'école, on parle beaucoup trop peu d'éducation sexuelle. Une des priorités des soins de santé devrait être de donner beaucoup plus d'information de meilleure

---

<sup>33</sup> Article 24: Santé et services médicaux (Le droit de l'enfant de jouir de la meilleure santé possible et de bénéficier de services médicaux et de réadaptation, avec un accent particulier sur les soins de santé primaires et les soins préventifs, l'information de la population ainsi que la diminution de la mortalité infantile. L'obligation de l'Etat de favoriser l'abolition des pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants. L'accent est mis sur la nécessité, pour assurer le respect de ce droit, de la coopération internationale).

qualité à ce sujet (moderne). L'information peut être distribuée via les écoles par des spécialistes. Nous voulons qu'on nous parle de sexualité sous une autre forme que la biologie.

Le principe de peer-education (d'enfants à enfants) doit être également développé. Les jeunes reçoivent de l'information d'autres jeunes du même âge.

#### **IV. La sécurité sociale et les services et établissements de garde d'enfants (Article 26, Article 18 § 3)<sup>34</sup>**

Nous voulons pouvoir donner notre avis sur la qualité des lieux d'accueil parascolaires. A l'heure actuelle, on demande seulement à nos parents si nous nous sentons bien dans ces lieux d'accueil. Nous trouvons cela dommage.

Les lieux d'accueil sont en général gais car on peut jouer et on a des amis. .

Nous trouvons important que le personnel d'encadrement soit à notre écoute, puisse parler avec nous, faire de l'humour et prendre soin de nous. Un peu comme à la maison.

A la garderie, c'est très gai quand nous avons des amis. C'est moins gai quand nos amis doivent rentrer à la maison et que nous devons rester. Nous voulons que l'accueil ne soit pas trop strict et qu'on ne nous donne pas des tâches extra à faire. Nous voulons aussi choisir nos jeux.

Nous voulons pouvoir donner notre avis sur l'utilisation des allocations familiales. Nous ne trouvons pas normal que nos parents utilisent, par exemple, nos allocations pour s'acheter à boire et qu'on ait plus assez d'argent pour manger.

#### **V. Le niveau de vie (Article 27)<sup>35</sup>**

En Belgique, nous n'avons pas tous la même chance de survie et de développement. On doit faire quelque chose à ce niveau là.

- Les enfants pauvres doivent bénéficier de la même attention que les riches.
- Nous pouvons organiser des rassemblements d'habits, de jouets.
- Les centres de sport peuvent prêter leur matériel pour que tous les enfants puissent aussi faire du sport.
- On doit veiller à ce que tous les parents aient du travail.

---

<sup>34</sup> Article 26: Le droit de l'enfant de bénéficier de la sécurité sociale. Article 18§3 :Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants pour lesquels ils remplissent les conditions requises).

<sup>35</sup> Article 27: Niveau de vie (Le droit de l'enfant à un niveau de vie adéquat, la responsabilité primordiale des parents de le lui assurer, et l'obligation de l'Etat de faire en sorte que ces responsabilités puissent raisonnablement être assumées et soient assumées dans les faits, si nécessaire par le recouvrement de la pension alimentaire).

- On doit donner plus d'allocations.
- Les riches devraient recevoir moins d'argent et les pauvres plus.
- Nous demandons plus de salaires égaux, moins d'impôts, plus d'argent de poche et une équivalence sociale.

Nous, mais aussi nos parents, ne connaissons généralement pas les différentes aides et assistances existantes et vers qui nous tourner. Une meilleure information est donc nécessaire. Le seuil pour demander de l'aide doit aussi être le plus abordable possible.

La lutte contre la pauvreté ne tourne pas seulement autour d'un bien être matériel mais aussi autour de la qualité de la vie.

Nous cachons notre pauvreté car on se moque de nous et nous n'arrivons jamais à être vraiment nous-mêmes. Nous trouvons ça dommage.

Ce n'est pas toujours facile pour nos parents de prendre soin de nous quand ils n'ont pas assez d'argent. Tout coûte tellement cher. Nos parents doivent quand même essayer de prévoir un minimum d'argent pour nos besoins de base (manger, habits) sans pour autant devoir satisfaire tous nos autres désirs.

## SEPTIEME PARTIE / EDUCATION, LOISIRS ET ACTIVITES CULTURELLES

### I. L'éducation, y compris la formation et l'orientation professionnelle (Article 28)<sup>36</sup>

Nous passons beaucoup de temps sur les bancs de l'école. C'est donc un thème qui nous touche et pour lequel nous avons beaucoup de souhaits. En général, nous voulons un meilleur enseignement de qualité, plus de participation à l'école et que l'école diffuse plus d'information sur toutes les initiatives (de participation) qui existent. Nous trouvons qu'il y a un manque d'information et nous pensons que l'école est un lieu idéal pour nous informer. Car là, on peut informer tout le monde, étant donné que tout le monde y va.

Nous devons tous pouvoir aller à l'école. Il faut accorder plus d'attention à ceux d'entre nous qui sont en situation de précarité en Belgique. Nous pensons aux groupes suivants: les enfants migrants, réfugiés et le quart-monde. Parfois, certains d'entre nous ne peuvent pas aller à l'école ou ne reçoivent pas la même éducation que beaucoup d'autres enfants.

Nous voulons tous recevoir un enseignement satisfaisant et de qualité. Nous demandons plus d'attention pour les groupes défavorisés, plus de moyens financiers et une meilleure formation pour les enseignants.

Il faut trouver une solution pour la paresse à l'école. Nous devons peut-être avoir le droit de quitter l'école avant 18 ans ? Dans ce cas, on doit veiller à ce que ceux d'entre nous qui quittent l'école n'aient pas des difficultés plus tard. Il existe aussi des solutions intermédiaires comme un enseignement à horaire réduit. Si l'école était plus attrayante pour nous et si nous pouvions plus y participer, nous aurions moins envie de la quitter.

On doit prévoir une aide satisfaisante après l'école pour faire nos devoirs (si nos parents n'ont pas le temps). Il existe déjà beaucoup d'initiatives mais malheureusement nous ne les connaissons pas assez. L'école doit vraiment nous distribuer plus d'informations sur les initiatives qui existent pour nous aider à faire nos devoirs (téléphone vert, sites).

L'école doit surtout être plus attrayante. Si on nous laisse participer, ça rendra forcément l'école plus attrayante.

---

<sup>36</sup> Article 28: Education (Le droit de l'enfant à l'éducation et l'obligation de l'Etat de rendre l'enseignement - primaire tout au moins - obligatoire et gratuit. La discipline scolaire doit être appliquée en respectant la dignité de l'enfant en tant qu'être humain. L'accent est mis, pour assurer le respect de ce droit, sur la nécessité de la coopération internationale).



Il est très important que nous puissions participer à l'école. Nous devons pouvoir donner notre opinion et participer aux décisions qui nous concernent. Chaque école doit avoir un conseil d'élèves et on doit aussi veiller qu'il y ait une réelle participation dans ces conseils. L'école doit également distribuer beaucoup plus d'informations sur les objectifs des conseils d'élèves et les enseignants impliqués doivent recevoir une formation adaptée afin que le conseil des élèves fonctionne vraiment bien. Nous devons aussi pouvoir être représentés dans un Conseil de participation (ce point est développé dans la troisième partie, point IV).

Nous demandons des moyens financiers satisfaisants pour l'enseignement : pour de meilleurs locaux, pour des ordinateurs, pour des aires de jeux, pour des sanitaires et toilettes, et pour donner une bonne formation aux enseignants.

L'école doit être gratuite pour nous tous, autant dans le primaire que dans le secondaire. Des activités comme la natation, le patin et les classes vertes doivent être gratuites aussi afin que nous puissions tous y aller. Quand l'école n'a pas les moyens de tout payer, d'autres solutions doivent être trouvées.

En voici quelques exemples:

- Instaurer un fonds social de solidarité pour les parents qui n'ont pas assez d'argent. Ne leur faire payer qu'un montant symbolique est une autre idée.
- Créer des bourses de voyage.
- Les livres d'école doivent être moins chers. Une idée serait d'instaurer un système de prêt national pour introduire le livre à l'école, système où seulement un petit montant devrait être payé.

Nous voulons moins de devoirs afin d'avoir plus de temps pour nous détendre et pour jouer. Nous souhaitons également que les devoirs soient plus adaptés pour que nous apprenions à travailler de façon indépendante et que nous apprenions quelque chose en plus. C'est bien de diminuer les devoirs mais les supprimer complètement n'a pas beaucoup de sens car quand nous arrivons dans les années supérieures, la différence est trop grande.

Nous voulons de meilleurs enseignants. Les enseignants doivent vivre avec leur temps. Il faudrait des enseignants qui s'entendent bien avec nous, qui connaissent notre mode de vie. Pas de enseignants tyranniques ou racistes. La commission d'inspection ne doit pas seulement s'intéresser au contenu des leçons mais aussi à la façon dont la leçon est donnée et à la relation entre les élèves et l'enseignant. On pourrait ainsi contrôler si l'enseignant est bon ou pas. Nos enseignants doivent aussi nous donner plus d'information sur toutes les initiatives qui existent. L'enseignant doit par exemple nous dire où nous diriger pour avoir plus d'information. Il doit aussi être psychologiquement apte à faire face à certains problèmes à l'école ou à la maison pour qu'il ne se décharge pas sur nous. Pourquoi un psychologue ne viendrait-il pas chaque mois à l'école pour aider les enseignants qui ne tiennent pas le coup ?

Nous demandons enfin plus de coopération entre les écoles. On doit mettre en place des communautés d'écoles (qui travailleraient par exemple ensemble pour la mise en place d'un local d'ordinateurs). Ensemble, nous pouvons organiser beaucoup plus d'activités.

Nous voulons plus de sport à l'école.

Nous exigeons plus d'égalité à l'école. Pas de discrimination entre les élèves. Les enseignants et les élèves doivent aussi avoir les mêmes droits. Il faut aussi une égalité des différentes orientations d'études. Il faut faire des campagnes qui montrent qu'il y a une égalité entre l'enseignement général, professionnel, technique et spécial (aujourd'hui beaucoup d'entre nous aimeraient suivre un enseignement technique mais les parents veulent qu'ils continuent un enseignement général). Nous demandons aussi une égalité des diplômés et le droit à un diplôme dans l'enseignement pour sourds.

Moins de moqueries à l'école ! Nos enseignants doivent accorder plus d'attention à ceux d'entre nous qui subissent des discriminations. Il existe beaucoup d'initiatives pour enrayer la discrimination mais celles-ci ne sont pas connues de façon satisfaisante. Nous pouvons nous diriger vers le centre PMS mais le pas à franchir pour y aller (quel que soit le problème) est encore souvent trop grand. Ces gens ne nous connaissent généralement pas et la confiance n'est donc pas grande.

L'école doit aussi diffuser plus d'information sur ce que nous pouvons faire après le secondaire : travailler ou continuer à étudier. Le stage peut être une manière de préparer le jeune au monde du travail, mais il est important qu'un contrôle des stages existe afin que nous apprenions vraiment quelque chose.

Nous voulons enfin dire que le contact avec nos copains et copines d'école est central. Nos copains et nos copines sont la première raison pour laquelle nous aimons aller à l'école.

## **II. Les buts de l'éducation (Article 29)<sup>37</sup>**

Selon nous, on consacre trop peu de temps à la discussion de thèmes d'actualité et à des leçons pratiques à l'école. Le contenu des leçons doit être adapté. Il faut organiser des formations politiques, apprendre aux jeunes la démocratie. L'éducation à la paix doit se trouver sur les programmes des leçons. Nos souhaits ? :

➤ Plus d'actualité à l'école.

---

<sup>37</sup> Objectifs de l'éducation (La reconnaissance du principe que l'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons, la préparation de l'enfant à une vie adulte active, le respect des droits fondamentaux de l'homme et le développement du respect des valeurs culturelles et nationales de son propre pays et celui des autres).

- Plus de leçons pratiques.
- De l'attention pour les nouveaux médias.
- Donner plus de place à la créativité.
- En apprendre plus sur des questions socio politiques.

Il faut aussi accorder plus d'attention à l'écologie et à la sécurité routière. Voilà pourquoi il est important que le contenu des leçons soit adapté, mais aussi la manière de les donner.

### **III. Les loisirs, les activités récréatives et culturelles (Article 31)<sup>38</sup>**

Nous voulons plus de temps libre ainsi que plus de possibilités de nous amuser et de nous épanouir durant ces temps libres.

Nous voulons de l'espace pour jouer : plus d'espaces de jeux, pour se rencontrer, pour faire du sport. Plus de plaines de jeux, plus d'espaces publics, plus de bois (où nous pouvons jouer) et plus de locaux de jeunes. Nous souhaitons, par exemple, une rue pour jouer en été (où aucune voiture ne pourrait rouler). Pourquoi les plaines de jeux des écoles ne sont-elles pas ouvertes pendant les vacances ? Dans chaque commune, il faut un lieu de rencontre et de délassément informel (maison de jeunesse, café de jeunesse, café d'enfants). Nous voulons aussi plus de bancs dans la ville, où nous pourrions nous asseoir pour bavarder et nous amuser.

Nous demandons plus de sécurité pour le jeu. Plus de contrôle au niveau de la sécurité des plaines de jeux. On doit aussi veiller à ce que les rues soient plus sûres (pour que nous puissions y jouer) : le trafic est un problème mais il y a aussi les agressions, le vandalisme et les drogues.

Nous voulons des loisirs moins chers.

- Des prix raisonnables (pour la piscine, le cinéma, le club de sport).
- Un jour gratuit par mois pour aller voir un film, une pièce de théâtre, un musée,...
- Nous demandons plus de subsides pour les maisons de jeunes.
- Nous demandons un montant symbolique à payer pour les parents qui ont des problèmes d'argent.

Nous voulons aussi davantage d'offres: plus de sports pour les filles, plus d'activités pendant les vacances, plus d'activités près de la maison, plus de nouveaux sports. Le conseil de la ville doit stimuler de nouvelles tendances dans le sport auprès des organisateurs ou même organiser lui-même de nouvelles tendances.

Nous demandons aussi plus d'informations sur l'offre des sports qui existent déjà. C'est la commune qui doit nous distribuer cette information à travers les écoles.

---

<sup>38</sup> Article 31: Le droit de l'enfant aux loisirs, au jeu et à la participation à des activités culturelles et artistiques.

Nous voulons des terrains de jeux plus propres. Il faut d'abord nettoyer les terrains de jeux existants avant d'en créer d'autres. Nous voulons être impliqués dans l'aménagement des terrains de jeux.

Plus de temps pour jouer et pour nous délasser. Nous voulons moins de devoirs de telle façon qu'il nous reste encore un peu de temps pour aller jouer.

Nous avons le droit de ne 'rien faire', de traîner et 'd'être fainéants'.

Plus d'aide de l'administration de la ville pour les associations de jeunes et pour les maisons de jeunes.

- La situation des maisons de jeunes doit être enregistrée sur des cartes.
- Il faut des soutiens financiers et une aide matérielle pour les bâtiments.
- Nous demandons de pouvoir utiliser d'une façon gratuite et souple les accommodations de la ville et les salles de réunions quand c'est nécessaire.
- Les communes doivent prévoir des terrains de campements gratuits.
- Nous demandons un règlement pour les subsides des maisons de jeunes.

Nous devons avoir la chance de participer activement à la culture. Il faut plus de diversité et de créativité. Il faut des événements à notre taille (des prix abordables, plus d'initiatives locales et pas d'initiatives trop tard le soir).

Nous voulons davantage de possibilités de fêtes et dans de meilleures conditions.

Nos propositions :

- Un transport en commun gratuit et meilleur.
- Nous demandons plus de lieux de rencontre, de lieux de fêtes, une attention satisfaisante à la musique ainsi que plus de tolérance et d'égalité d'accès pour tous.

Nous demandons plus de possibilités de pouvoir faire de la musique : des podiums libres, des centres pop, des points d'information sur la musique, plus d'espaces de réception.

Nous voulons pouvoir donner notre opinion et participer à ce qui concerne notre temps libre. Nous voulons organiser nous-mêmes des activités. Nous demandons cependant un peu de soutien (financier, matériel, des infrastructures que nous pouvons utiliser et un accompagnement où c'est nécessaire). Nous voulons plus participer quand il s'agit de notre temps libre. Par exemple, dans l'aménagement d'un nouveau terrain de jeux. Nous voulons que la commune écoute ce que nous désirons quand il s'agit de notre temps libre.

Certains d'entre nous ont plus de difficultés que d'autres à participer à beaucoup d'activités. C'est la raison pour laquelle les écoles du Sud de la Belgique et celles de la campagne doivent recevoir un budget spécial pour organiser des excursions, aller

à des expositions et visiter d'autres écoles. Une autre proposition est l'organisation d'une vidéo conférence qui nous permettrait de communiquer entre nous.

Il doit surtout avoir plus de solidarité et de compréhension entre les générations. Quand nous nous amusons ou que nous nous promenons simplement en ville, les adultes nous voient souvent comme des bons à rien ou des crapules. Nous voulons que les adultes et les jeunes apprennent à mieux se connaître. Nous voulons que les adultes comprennent que nous voulons juste nous amuser et rien de plus. Nous souhaitons un endroit de rencontre et de délasserment dans chaque commune où nous pourrions participer à des activités avec des adultes afin d'apprendre à nous connaître et à nous apprécier. Le gouvernement doit nous y aider en nous prêtant des bâtiments qui sont vides ou abandonnés et que nous pourrions rafraîchir.

## HUITIEME PARTIE / MESURES SPECIALES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

### I. Enfants en situation d'urgence

#### 1. Les enfants réfugiés (Article 22)<sup>39</sup>

Nous, les enfants réfugiés, avons les même droits que les enfants belges. Par exemple, le droit à l'enseignement, le droit à des soins médicaux, le droit à la détente et à une formation. Nous avons le droit d'avoir un toit au dessus de notre tête, d'aller à l'école ou chez le médecin quand nous sommes malades. Le gouvernement doit développer une politique convenable pour notre accueil et notre assistance. Comment peuvent-ils faire ?

- La politique d'asile belge et les procédures administratives utilisées doivent être considérées à la lumière de la Convention relative aux droits de l'enfant.
- La procédure d'asile doit être accélérée mais pas au détriment de la qualité.
- On doit plus tenir compte du fait que l'on décide du sort de personnes et d'enfants, nous ne sommes pas des numéros. Une politique convenable est nécessaire.
- Il faut rendre plus agréable le séjour des réfugiés dans les communes auxquelles ils sont affectés. On peut, par exemple, créer un système de parrainage, aménager des logements plus confortables, promouvoir des programmes de sensibilisation, offrir gratuitement des cours de langues et de perfectionnement, accorder des avantages fiscaux aux entreprises qui peuvent embaucher des réfugiés reconnus.
- Il est important de bien informer la population afin qu'elle n'ait pas peur de nous.
- Nous voulons que les candidats qui ont été exclus de la procédure soient placés dans des centres fermés et raccompagnés le plus rapidement possible dans leur pays d'origine. Il faut surtout faire attention à l'aspect humain du traitement des réfugiés tout au long de cet accompagnement. Des organisations non-gouvernementales peuvent veiller à cet aspect (aussi bien durant le voyage du retour que lors de l'arrivée dans leur pays d'origine).

Les mineurs non accompagnés demandeurs d'asile doivent recevoir une attention toute particulière et un traitement spécial (voir réponses aux recommandations et suggestions du Comité. Point 1).

Les courants de migration croissante constituent un énorme problème pour le monde entier. Selon nous, ce problème doit être traité. La Belgique doit jouer un rôle de

---

<sup>39</sup> Article 22: Enfants réfugiés (La protection spéciale à accorder à l'enfant qui est réfugié ou qui cherche à obtenir le statut de réfugié, et l'obligation de l'Etat de collaborer avec les organisations compétentes ayant pour mandat d'assurer cette protection).

pionnier dans la problématique des réfugiés, autant dans la politique intérieure qu'extérieure.

- Il faut plus de collaboration internationale et la politique Belge doit adapter sa politique à la politique Européenne et à celle des Nations Unies.
- Dans un premier temps, une aide aussi bien matérielle que financière doit être accordée au pays d'origine.
- Les causes de l'arrivée massive de réfugiés doivent être traitées : l'inégalité entre les pays occidentaux et les pays pauvres ainsi que la violence doivent disparaître. On peut y arriver en soutenant les économies locales, en mettant sur carte le trafic des armes, en adoptant la taxe Tobin.<sup>40</sup>
- Le plan d'extension doit être introduit dans une Europe sociale. Des réunions doivent être faites entre les différents pays européens pour savoir combien de réfugiés chaque pays est capable d'accueillir. Le nombre de réfugiés que chaque pays reçoit doit être calculé en fonction du montant qui est dépensé pour le développement (au moins on dépense pour la coopération au développement, on plus on doit investir pour l'accueil des réfugiés ).

**2. Enfants touchés par des conflits armés (Article 38)<sup>41</sup>, avec indication, notamment, des mesures de réadaptation physique et psychologique et de réinsertion sociale (Article 39)<sup>42</sup>**

Nous ne pouvons pas être enrôlés dans l'armée avant 18 ans. Nous demandons l'interdiction des enfants soldats, partout dans le monde.

Nous ne voulons plus jamais de guerre afin que tous les enfants du monde entier puissent vivre en paix.

Nous devons encourager le dialogue et la coopération, en instaurant une fermeté pour le désarmement et en demandant que l'argent qui est destiné aux armes soit utilisé à des fins pacifiques.

A l'école, on doit enseigner les solutions non violentes pour mettre fin aux conflits.

Les industries produisant des armes doivent être endiguées.

---

<sup>40</sup> La taxe Tobin est une taxe (le nom vient de Monsieur Tobin qui en a eu l'idée) d'un certain pourcentage sur les spéculations internationales. Avec ce pourcentage, on pourrait résoudre la pauvreté dans le monde. La Belgique devrait avec l'Union Européenne rechercher une politique qui aille dans ce sens.

<sup>41</sup> Article 38: Conflits armés (L'obligation de l'Etat de respecter et de faire respecter les règles de droit humanitaire qui s'appliquent aux enfants. Le principe qu'aucun enfant de moins de quinze ans ne participe directement aux hostilités ou ne soit enrôlé dans les forces armées, et que tout enfant affecté par un conflit armé bénéficie de protection et de soins).

<sup>42</sup> Article 39: Réadaptation et réintégration (L'obligation de l'Etat de faire en sorte que les enfants victimes de conflit armé, de torture, de négligence, d'exploitation ou de sévices bénéficient de traitements appropriés pour assurer leur réadaptation et leur réinsertion sociale).

Les hommes politiques doivent s'asseoir autour d'une table et ne faire plus qu'un au lieu de régler leurs différences d'opinion avec des armes.

## **II. Les enfants en situation de conflit avec la loi**

### **1. Administration de la justice pour mineurs (Article 40)<sup>43</sup>**

Il y a un certain nombre de problèmes au niveau de la justice en Belgique auxquels nous sommes confrontés quand nous sommes en contact avec justice.

Nous ne comprenons pas le langage de la justice. La société est basée sur des règles mais nous ne connaissons pas toujours la loi.

Nous trouvons qu'on décide trop souvent derrière notre dos. Nous voulons plus participer et plus avoir l'impression que notre conseiller et le juge de la jeunesse nous écoutent vraiment. Actuellement on nous demande encore trop souvent notre opinion via notre avocat. Nous pouvons aussi répondre à ces questions.

Quand on nous demande notre opinion, cela se passe souvent d'une mauvaise façon. Les questions sont trop nombreuses et trop difficiles; nous ne comprenons pas vraiment ces questions et il y a trop de personnes différentes qui nous posent les mêmes questions.

Nous trouvons aussi dommage que quand on nous demande notre opinion, on n'en tient pas vraiment compte. Nous avons parfois l'impression que le juge de la jeunesse nous demande notre opinion juste parce qu'il faut mais qu'en fin de compte, il n'écoute pas ce que nous avons à dire.

Nous voulons être mieux informés sur notre procès car bien souvent nous ne savons pas du tout où ça en est.

Nous nous sentons souvent des victimes alors que nous sommes vus comme des délinquants. Le concept sécuritaire de la société n'est pas clair pour nous.

La police se comporte parfois de façon raciste. Ce sont souvent les jeunes migrants qui sont contrôlés. Il y a beaucoup d'agressions verbales. L'agression physique fait presque partie de la simple routine. Les grands criminels ne sont pas inquiétés. Par contre, nous sommes souvent contrôlés parce que ça donne de bons résultats pour les statistiques.

---

<sup>43</sup> Article 40: Administration de la justice pour mineurs (Le droit de tout enfant suspecté ou reconnu coupable d'avoir commis un délit de voir ses droits fondamentaux respectés et, en particulier, son droit à bénéficier de toutes les garanties d'une procédure régulière, y compris de bénéficier d'une assistance juridique ou de toute assistance appropriée pour la préparation et la présentation de sa défense. Le principe d'éviter, chaque fois que cela est possible et approprié, de recourir à la procédure judiciaire et au placement en institution).



Pour tous ces problèmes nous voyons des solutions possibles :

- Traitez-nous comme des enfants !
- Il y a un grand besoin d'avocats de la jeunesse et de juges de la jeunesse spécialisés.
- Nous demandons une indépendance juridique dès 16 ans et le droit d'être entendu devant les tribunaux dans les cas de divorces, de conflits relationnels entre adultes ou d'autres procédures où nous sommes impliqués.
- Le système de peines alternatives doit être amélioré et renforcé.
- La police doit apprendre à nous respecter et à discerner les coupables des simples jeunes qui se promènent en rue. Cela doit être prévu spécialement dans leur formation.
- Un agent de police qui agresse un jeune doit être jugé comme tout le monde, nous avons autant de valeur que les autres.
- Nous devons pouvoir faire appel à un avocat gratuit.

## **2. Traitements réservés aux enfants privés de liberté, y compris les enfants soumis à toute forme de détention, d'emprisonnement et de placement dans un établissement surveillé (Article 37)<sup>44</sup>**

Nous ne devons pas être emprisonnés. Une prison pour adultes n'est pas faite pour nous enfermer.

Quand nous ne pouvons plus rester vivre à la maison, on doit d'abord regarder si on ne peut pas nous placer dans une famille d'accueil avant de nous placer dans une institution. A nos yeux, une famille reste importante.

Vivre dans une institution n'est pas toujours très gai mais c'est parfois mieux. Si nous pouvons voir nos parents de temps en temps, ça facilite bien sûr la vie dans l'institution.

La visite est pour nous très importante. Nous trouvons important de pouvoir recevoir de la visite et de pouvoir aller en visite chez nos amis et dans notre famille. Nous comprenons qu'il y a des règles que nous devons suivre mais nous trouvons dommage que ces règles soient si rigides, surtout quand nos amis veulent nous rendre visite. Ou quand nous voulons sortir avec nos amis, nous devons alors le demander deux semaines à l'avance et ce n'est pas toujours accepté.

Nous accordons aussi beaucoup d'importance à la vie privée. Nous aimerions recevoir notre visite dans notre propre chambre et pas dans une salle commune, afin d'avoir un peu de vie privée. Nous voulons pouvoir téléphoner sans être dérangés et sans avoir le sentiment que tout le monde écoute nos conversations. Nous voulons écrire des lettres et recevoir du courrier sans être dérangés. Nous aimerions savoir ce que l'on écrit sur nous dans les rapports. Parce que si il y a des erreurs, nous voulons

---

<sup>44</sup> Article 37: Voir note 18.

pouvoir le dire. Nous aimerions notre propre coin dans l'institution où nous pouvons être seuls quand nous le voulons. Ce serait gai si les éducateurs frappaient à notre porte avant d'entrer.

Nous voulons décider seuls de ce que nous faisons avec notre argent de poche. Nous trouvons embêtant de chaque fois devoir demander des tickets de caisse pour tout ce que nous achetons. Ca nous force à expliquer pourquoi nous avons besoin d'un ticket et nous finissons par raconter que nous vivons dans une institution.

Nous voulons recevoir de l'information plus précise. Comme combien de temps nous devons rester en institution et pourquoi nous sommes là, qui a décidé que nous serions placés et pourquoi ? Nous trouvons dommage que tout soit décidé derrière notre dos, sans nous demander notre opinion et sans nous informer.

Nous voulons plus participer dans l'institution. Par exemple, à propos des activités que nous pouvons faire durant notre temps libre.

### **III. Les enfants en situation d'exploitation, y compris leur réadaptation physique et psychologique et leur réinsertion sociale**

#### **1. L'usage de stupéfiants (Article 33)<sup>45</sup>**

Nous devons être au centre des politiques en matière de drogues. Nous devons être protégés contre la drogue. Nous devons aussi être impliqués dans la discussion.

Il y a vraiment un manque d'information concernant les dangers de la drogue. On nous parle trop peu des drogues. Quand ça arrive, c'est d'une manière un peu trop paternaliste. Nos idées pour faire face au problème :

- Organiser une semaine nationale des drogues.
- Faire de meilleures campagnes adressées aux jeunes. Nous impliquer dans la mise en place de ces campagnes.
- Faire des campagnes adaptées à nos parents et à nos enseignants parce qu'ils ont une vision du problème totalement différente de nous.

Il existe un manque d'accompagnement. Nous demandons plus de subsides pour l'accueil et la prévention

Il y a aussi un manque de punitions alternatives. Les petits consommateurs doivent recevoir une aide préventive, les dealers et la mafia doivent être punis plus sévèrement.

Il faut trouver un équilibre entre prévention et répression.

---

<sup>45</sup> Article 33: Consommation de drogues (Le droit de l'enfant d'être protégé contre la consommation de stupéfiants et de substances psychotropes, et contre son utilisation dans la production et la distribution de telles substances).

Nous devons être plus impliqués dans la discussion sur les drogues. Aussi au niveau de la prévention. Une des solutions est de former plus de conseillers de jeunes. Le fait que ce soit des jeunes qui informent d'autres jeunes sur les dangers des drogues est beaucoup plus efficace qu'un cours de prévention à l'école.

## **2. Exploitation sexuelle et violence sexuelle (Article 34)<sup>46</sup>**

L'exploitation sexuelle et commerciale des enfants doit stopper. Nos propositions ?

- Il faut insérer la problématique de l'exploitation sexuelle des enfants dans les cours (dans les cours d'enseignement secondaire inférieur et supérieur, dans écoles moyennes et supérieures, section tourisme).
- Plus de gens doivent connaître la loi concernant l'exploitation des enfants en Belgique et dans les autres pays. Plus d'information doit être diffusée.
- La loi concernant des violences sexuelles faites à l'étranger doit être meilleure (plus sévère).

## **3. Travail des enfants (Article 32)<sup>47</sup>**

Malheureusement, le travail des enfants est encore une réalité. Aussi en Belgique.

Nous disons non à l'exploitation des enfants ! Pas en Belgique et pas dans le monde.

Il faut que les parents des enfants qui travaillent possèdent assez de moyens financiers, pour que leurs enfants n'aillent plus travailler.

Beaucoup d'entre nous, mais aussi beaucoup d'adultes, ne sont pas encore conscients que le travail des enfants existe, en Afrique, en Asie,...mais aussi en Belgique. Nous devons diffuser plus d'information à ce sujet pour que nous puissions tous agir ensemble pour régler ce problème.

On doit boycotter tous les produits qui sont faits par des enfants.

La Belgique doit reconnaître que le travail des enfants existe aussi dans notre pays (vendeurs de fleurs, mode, prostitution). Nos gouvernements doivent lutter contre le travail des enfants qui vivent sur le sol belge tout en leur procurant les moyens d'existence.

Nous voulons que tous les pays se réunissent au niveau international et prennent des dispositions contre le travail des enfants, comme l'interdiction immédiate des

---

<sup>46</sup> Article 34: Exploitation sexuelle (Le droit de l'enfant d'être protégé contre la violence et l'exploitation sexuelle, y compris la prostitution et la participation à toute production pornographique).

<sup>47</sup> Article 32: Travail des enfants (L'obligation de l'Etat de protéger l'enfant contre tout travail mettant en danger sa santé, son éducation ou son développement, d'établir des âges minimaux d'admission à l'emploi et de spécifier les conditions d'emploi).

formes les plus graves de travail des enfants telles que l'esclavage, l'exploitation sexuelle, les travaux dangereux et forcés, mais aussi des mesures concernant l'âge minimum légal pour le travail des enfants.

Le parlement belge doit approuver la proposition de loi permettant de poursuivre les personnes coupables à l'étranger d'infractions aux conventions sociales de l'OIT et plus particulièrement, celles relatives au travail des enfants.

Nous voulons qu'on libère de l'argent au niveau international pour de l'aide au développement de telle façon que tous les enfants aient accès à l'enseignement, que tous puissent avoir un salaire honnête, que l'accueil et la prise en charge des enfants travailleurs soit possible et que chacun ait droit à la sécurité sociale.

Quand nous parlons de travail, nous envisageons deux choses : l'interdiction du travail des enfants et le droit de travailler. Quand nous parlons un peu plus haut du travail des enfants, nous pensons à l'exploitation, aux enfants qui sont obligés de travailler dans des conditions qui ne sont pas faites pour nous. A côté de ça, nous voulons aussi pouvoir travailler.

Nous avons le droit de travailler. Souvent, il y a assez de travail mais certains d'entre nous ne trouvent pas si facilement leur chemin sur le marché du travail. Ce problème doit être considéré. Nos propositions :

- En tant qu'élèves de l'enseignement secondaire et de l'enseignement technique, nous trouvons plus facilement du travail que les élèves de l'enseignement spécial. En tant qu'élèves de l'enseignement à temps partiel, nous avons aussi plus difficile de trouver du travail. Il faut accorder une attention toute particulière à ceux d'entre nous qui ont plus de difficultés à trouver du travail.
- Nous, les jeunes migrants, trouvons souvent difficilement du travail. Le secteur intérimaire pourrait nous aider à nous faire une place sur le marché de l'emploi.
- Le fossé qui existe entre nous et le monde du travail doit être réduit. Les entreprises, en collaboration avec des initiatives de jeunes, peuvent jouer un rôle important dans des projets d'accompagnement et de formation des jeunes. Les expériences allant dans ce sens doivent être soutenues.
- Les offres d'emploi et les stages pour les filles doivent être plus nombreux et être plus attrayants.

Les droits des étudiants en contrat d'apprentissage doivent être mieux respectés.

- On doit veiller à ce que notre accompagnateur responsable assure effectivement le suivi de la formation et serve d'intermédiaire en cas de problème survenant entre nous et l'employeur.
- Le laps de temps entre le moment de la signature du contrat d'apprentissage et le moment où ce contrat est effectué doit être réduit.
- Il faut nous donner une bonne information concernant nos droits et nos obligations respectifs.

- Il faut veiller à ce que le travail qui nous est demandé corresponde réellement au plan de formation.
- Il faut revaloriser notre indemnité d'apprentissage.

Nous, les écoliers et les étudiants, devons avoir la possibilité de gagner plus d'argent par nous-mêmes afin d'acheter ce dont nous avons envie.

- Des lois et des contrôles doivent veiller à nous assurer la protection nécessaire (contre l'exploitation, pour un salaire convenable).
- L'État doit nous donner de l'argent de poche en échange d'un travail dans des organismes sociaux.

Même en dessous de 16 ans, nous devons pouvoir gagner un peu d'argent.

#### **IV. Enfants appartenant à une minorité ou à un groupe autochtone (Article 30)<sup>48</sup>**

Nous avons le droit de penser et de rêver librement. Nous, les enfants migrants, avons le droit à notre propre langue, culture et croyance. Nous trouvons très important de pouvoir choisir nos propres croyances et pas celles imposées par nos parents.

---

<sup>48</sup> Article 30: Enfants des minorités et de peuples autochtones (Le droit de l'enfant appartenant à un peuple autochtone ou à une minorité de jouir de sa propre vie culturelle, de pratiquer sa propre religion et d'employer sa propre langue).

## ANNEXE I : INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE PROJET WHAT DO YOU THINK ? ET LE RAPPORT

Le document que vous venez de lire est le rapport des enfants et des jeunes de Belgique pour le Comité des droits de l'enfant à Genève. Ce rapport a été réalisé dans le cadre du projet "What Do You Think?". Ce projet, lancé en 1999 par UNICEF Belgique, veut promouvoir les droits à l'expression et à la participation des enfants et des jeunes, plus précisément dans le processus de rapportage vers le Comité des Nations Unies des droits de l'enfant. Ce projet est mené depuis le début en partenariat avec des enfants et des jeunes, des organisations non-gouvernementales, des instances gouvernementales ou académiques sous la coordination d'UNICEF Belgique.

"What Do You Think?" veut que l'opinion et la voix des enfants et des jeunes soient entendues par ceux qui décident pour eux, qu'ils puissent exprimer leurs idées, leurs souhaits et leurs propositions. Toutes ces idées et ces souhaits sont rassemblés dans un rapport qui est remis au Comité des droits de l'enfant à Genève. Ce Comité a été créé pour veiller aux droits des enfants du monde entier (droits que l'on retrouve dans la Convention relative aux droits de l'enfant).

En 1989, l'Assemblée Générale des Nations Unies adopta la Convention relative aux droits de l'enfant, valable pour tous les enfants du monde, sans distinction de couleur de peau, de religion, de culture,.... Ce texte a été ratifié (adopté) par tous les pays du monde (à l'exception des Etats-Unis, de la Somalie et des îles Cook). Cela veut dire que tous les Etats se sont engagés à veiller au respect des droits de tous les enfants.

La Convention relative aux droits de l'enfant est une bonne chose. C'est un document juridiquement contraignant et les Etats qui l'ont ratifiée sont tenus de respecter les droits qui y sont inscrits. Dans la réalité, beaucoup de choses doivent encore être améliorées. En Belgique aussi, les choses sont loin d'être parfaites, beaucoup d'enfants n'ont jamais entendu parler de leurs droits. Beaucoup d'adultes non plus.

C'est pour cette raison qu'un Comité des droits de l'enfant a été créé. Ce Comité est chargé de contrôler si les droits de l'enfant sont bien appliqués dans la réalité. Il est composé d'experts qui connaissent très bien les droits de l'enfant.

Tous les 5 ans, tous les pays qui ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant doivent rendre un rapport au Comité sur la situation des enfants et le respect de leurs droits. Le gouvernement est donc obligé de rendre un rapport au Comité. Des organisations non-gouvernementales, qui travaillent sur le terrain avec des enfants et autour des droits de l'enfant, peuvent rendre un rapport alternatif au Comité des droits de l'enfant. Après avoir lu et comparé ces deux rapports, le Comité remet son évaluation et ses recommandations au gouvernement. Il dit en

quelque sorte les bonnes choses qui ont été faites pour les enfants et pour les jeunes ainsi que les choses qui doivent être changées ou améliorées.

Ces recommandations se basent sur de l'information provenant d'adultes. Dans le projet « What do you Think ? », nous avons voulu donner la parole aux enfants et aux jeunes en faisant un rapport avec des enfants et des jeunes pour le Comité. Qui est mieux placé en effet que les enfants et les jeunes pour dire comment ils vivent le respect de leurs droits ?

Il s'agit du rapport que vous venez de lire. C'est un rapport d'enfants et de jeunes réalisé avec des enfants et des jeunes sur base de centaines d'idées, de souhaits et de propositions qui nous ont été transmises. Fin octobre 2001, ce rapport a été remis au Comité des droits de l'enfant à Genève.

Que se trouve-t-il dans le rapport ?

Afin d'avoir une idée du respect des droits de l'enfant en Belgique, "What Do You Think?" a directement tendu l'oreille vers les enfants et les jeunes. Personne ne connaît mieux la situation des enfants et des jeunes dans un pays que ... les enfants et les jeunes eux-mêmes. Personne n'est mieux placé que les enfants et les jeunes pour dire comment ils vivent le respect de leurs droits dans leur vie quotidienne, comment ils perçoivent leur quartier, ce qu'ils font, quelles chances ils ont ou n'ont pas.

Le rapport des enfants et des jeunes se base sur différents éléments :

- Certains jeunes participent à des projets où ils peuvent s'exprimer sur des questions qui les concernent comme la famille, l'école ou la commune où ils vivent. Nous avons fait un inventaire de ces initiatives de participation c'est à dire des initiatives où des enfants et des jeunes sont écoutés et pris au sérieux. Nous avons aussi essayé d'intégrer dans ce rapport les idées et les souhaits des enfants et des jeunes qui participent à ces projets .

- En partenariat avec les Editions Averbode, nous avons questionné des enfants sur différents thèmes. Via différentes revues pour enfants qu'ils distribuent dans les écoles, nous avons questionné les enfants sur les droits de l'enfant, sur l'école, la famille, le temps-libre, les réfugiés, les handicapés, la santé, etc. Un livre intitulé « J'ai le droit » contenant un tas de petites histoires et de questions a également été publié. Les résultats de ces enquêtes ont été rassemblés dans une étude, laquelle a aussi été utilisée pour faire ce rapport.

- Enfin, le 19 novembre 2000, nous avons organisé une Marche des enfants et des jeunes dans les rues de Bruxelles. Lors de cette Marche, des enfants et des jeunes ont eu l'occasion d'exprimer leurs idées et leurs souhaits et de discuter du respect de leurs droits en Belgique avec d'autres enfants et avec des politiciens. Leurs idées

ainsi que leurs souhaits furent rassemblés dans un recueil. Ce Recueil des Idées et des Souhaits a également été utilisé pour faire ce rapport.

Le rapport des enfants et des jeunes est donc une somme d'idées, de souhaits, de propositions et de remarques d'enfants et de jeunes. Par différents biais, nous avons questionné les enfants et les jeunes afin de savoir ce qu'ils pensent du respect de leurs droits en Belgique, quels sont pour eux les thèmes les plus importants, quelle est leur vision de la Belgique et que pensent-ils de la place qu'ils y occupent. Tous les thèmes traités dans le rapport sont donc les thèmes mis en avant par les enfants et les jeunes eux-mêmes.

Nous n'avons pas demandé aux enfants et aux jeunes de réagir directement au rapport du gouvernement ou aux recommandations du Comité lors du précédent rapport du gouvernement. Nous avons demandé aux enfants et aux jeunes de réagir à leur propre environnement et de nous dire ce qu'ils pensent du respect de leurs droits dans leur vie quotidienne. Partir de ce qui leur est proche afin de savoir vraiment ce qu'ils pensent.

Avec les jeunes du groupe de guidance de "What Do You Think?", nous avons résumé toutes ces idées, ces souhaits et ces propositions jusqu'à en arriver au rapport que vous tenez entre vos mains. Le groupe de guidance est un groupe d'une quarantaine d'enfants et de jeunes entre 9 et 20 ans. Ceux-ci viennent d'horizons différents et suivent le projet à la base tout en participant à sa mise en forme. C'est avec ces enfants et ces jeunes que nous avons regardé comment résumer les idées et les souhaits pour en faire un rapport d'une cinquantaine de pages.

Malgré notre souci d'impliquer le plus grand nombre d'enfants et de jeunes, nous sommes conscients du fait que ce rapport n'est pas représentatif de tous les enfants et de tous les jeunes. « L'opinion » de « l'enfant » n'existe pas non plus. Il y a une grande différence entre les idées et les souhaits d'un enfant de 6 ans et celles d'un jeune de 17 ans. L'origine économique, sociale ou culturelle joue également un rôle. Notre souci a toutefois été de toucher tous les groupes d'enfants et de jeunes. Nous avons fait des efforts supplémentaires afin que la voix de certains groupes, qui sont moins entendus, soit prise en compte dans ce rapport.

Même si nous n'avons pas la prétention de faire une analyse exhaustive de « l'opinion » de « l'enfant », nous sommes quand même persuadés que ce rapport offre un bel éventail des enfants et des jeunes de Belgique<sup>49</sup> et de leurs idées sur le respect de leurs droits.

Nous sommes aussi convaincus que ce rapport est une source d'information importante pour regarder le rapport du gouvernement avec d'autres yeux et pour

---

<sup>49</sup> Dans ce rapport, nous n'avons pas fait de séparation entre la Wallonie et la Flandre. Il est vrai que certaines initiatives existent en Flandre mais pas en Wallonie ou l'inverse mais en règle générale, il y a plus de ressemblances que de différences entre les enfants et les jeunes de Wallonie et de Flandre.



aider le milieu politique en Belgique à mener une politique plus adaptée aux enfants et aux jeunes.

Il existe encore deux documents importants à côté du rapport que vous tenez entre les mains.

- Il s'agit d'abord du Recueil des idées et des Souhails de la Marche du 19 novembre 2000. Depuis cette date, le Recueil a été enrichi par des citations et des paroles d'enfants qui ont été reçues après novembre 2000. Etant donné que le rapport des enfants et des jeunes est un résumé de tout ce matériel et que chaque résumé perd un peu de sa substance, nous trouvons important de vous remettre également le Recueil des Idées et des Souhails. Vous verrez directement que les enfants sont loin d'être un groupe homogène et que « l'opinion » de « l'enfant » est une illusion.

- Il s'agit de la version «grand public» de ce même rapport. Pour des raisons pragmatiques, le rapport que vous venez de lire suit la même structure que le rapport du gouvernement. Afin d'atteindre un plus grand public de jeunes et d'adultes et afin de respecter le souhait des enfants et des jeunes du groupe de guidance qui préféreraient adopter une structure par thème (l'école, la commune, la famille, la violence,...) avec des citations d'enfants et des références à la Convention, nous avons également réalisé une version grand public de ce même rapport.

Nous espérons que vous avez eu beaucoup de plaisir à lire ce texte. Nous espérons aussi que les idées, les souhaits et les propositions des enfants et des jeunes vous auront donné l'envie de développer ou de renforcer des actions qui permettent plus de participation des enfants et des jeunes dans la société.

Charlotte Van den Abeele, Maud Dominicy et Yves Willemot  
Projet "What Do You Think?"  
Coordonné par UNICEF Belgique

## ANNEXE II: ORGANISATIONS QUI CONTRIBUERENT AU RAPPORT ET EXEMPLES D'INITIATIVES DE PARTICIPATION

- ABVV-jongeren Kortrijk  
Rijselsestraat 19, 8500 Kortrijk  
Wie ? 5 jongeren tussen 13 en 17 jaar  
Wat ? Neerslag van groepsgesprek ter voorbereiding van debat 19/11/00
- ABVV-jongeren  
Watteestraat 10, 1000 Brussel  
Wie ? Een aantal vrijwilligers van de ABVV-jongeren  
Wat ? Na een aantal workshops en weekends rond kinderarbeid, hebben een aantal ABVV-jongeren samen een « Jongerenstatement over kinderarbeid » uitgewerkt, in de vorm van een petitie-actie voor leeftijdsgenoten.
- Adoptielijn vzw  
Postbus 111, 9030 Gent  
Wie ? Geadopteerde jongeren  
Wat ? Eisenbundel adoptiekinderen  
Hoe ? Voorbereidende gesprekken voor debat 19/11/00
- Amnesty International Condroz - Groupe de Ciney  
Rue Rebompré 11, 5590 Ciney  
Qui ? Groupe Amnesty International de l'Athénée royal du Condroz, 6 jeunes de 16 ans  
Quoi ? Recueil d'opinions, résultat d'une réflexion de groupe
- Amnesty International Liège- Section Jeunesse - Mosaico  
Montagne Ste Walburge 190, 4000 Liège  
Qui ? Groupe Amnesty International d'une dizaine de jeunes  
Quoi ? Dans le but d'informer, de sensibiliser et d'interpeller, ils ont réalisé un triple événement : une exposition collective, un concert et une action happening le 20 novembre. A présent, ils concentrent leurs actions sur la situation en Algérie.
- APAJ-AMO  
Avenue Rogier 235, 1030 Schaerbeek  
Qui ? Les enfants de l'APAJ - AMO (une vingtaine d'enfants).  
Quoi ? Idées, opinions et propositions recueillies lors d'une animation en quatre thèmes: la culture, la famille, le quartier et les nouvelles technologies. Les enfants ont ensuite voté 7 points principaux parmi ceux qui étaient ressortis de leur animation.
- Association des amis du Dr Janusz Korczak  
Rue du Faisan 13, 1420 Braine l'Alleud  
Qui ? 409 élèves de l'école primaire et 129 de l'école secondaire  
Quoi ? Sondage réalisé auprès des jeunes d'école primaire et d'école secondaire dans le cadre d'un projet de journal par et pour les jeunes et les enfants

- Averbode Editions  
Boîte postale 54, 3271 Averbode  
Qui ? Des enfants individuellement et des classes, de 10 à 14 ans  
Quoi ? Questionnement d'enfants et de classes sur les droits de l'enfant via différentes publications des Editions Averbode (Zonneland, Tremplin).
- Badje - Bruxelles Accueil et Développement pour la jeunesse et l'enfance  
Square Riga 39, 1030 Bruxelles  
Qui ? Des enfants encadrés par les animateurs de Badje et des réalisateurs.  
Quoi ? La réalisation d'un film vidéo sur les droits de l'enfant pour l'anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les séquences vidéos seront présentées à la télévision le 17 et le 21 novembre dans l'émission « coup de pouce » spéciale sur les droits de l'enfant. Autre projet : un concours photo pour les enfants jusqu'à 12 ans sur les droits de l'enfant.
- Basisschool Leefschool 'De Pluishoek'  
Pluishoekstraat 1-3, 2220 Heist-op-den-Berg  
Wie ? 100 jongeren van minstens 2,5 jaar en ongeveer 60 volwassenen  
Wat ? Fiche participatie-initiatief  
Initiatief: Leefregels - kinderen en inspraak. De leefregels en de leerstof worden mee door de kinderen bepaald.
- Basisschool van het Gemeenschapsonderwijs 'Hoevenzavel'  
Halmstraat 12, 3600 Genk  
Wie ? 1) 150 volwassenen, 1500 tot 2000 jongeren 2) 100-tal volwassenen, 1500 tot 2000 jongeren  
Wat ? Fiche participatie-initiatief  
Initiatief: 1) Taallokaal: een lokaal ingericht met ICT ten behoeve van leerlingen, ouders, wijkbewoners, jeugdorganisaties, navormingsinstanties e.d. met de bedoeling de Nederlandse taal aan te leren.  
2) Sport- en Spelcampus Hoevenzavel: scheppen van nieuwe ontmoetingskansen voor jongeren, verenigingen e.d. met de bedoeling de integratie met behoud van de eigenheden te bevorderen.
- Basisschool Sint-Fransiscus  
Kloosterstraat 40, 9910 Knesselare  
Wie ? De leerlingen van het vijfde leerjaar.  
Wat ? Groepswork waarbij de leerlingen per 2 een bepaald kinderrecht moesten uitdiepen en voorstellen aan de andere kinderen.
- Basisschool De vrijdagmarkt  
Vrijdagmarkt 12, 8000 Brugge  
Wie ? De leerlingen van de basisschool  
Wat ? Fiche participatie-initiatief  
Initiatief ? Sinds 1993 worden in de school verschillende projecten opgezet om de participatie van kinderen te bevorderen. Zo konden alle leerlingen (van het eerste kleuterklasje tot het zesde leerjaar) in 1994 hun speelplaats in een maquette uitwerken, waarmee rekening gehouden werd bij het herinrichten van de speelplaats. In 1996 werd een schoolparlement opgericht. Er werd een kinderrechtenkalender gemaakt met de leerlingen, enz.

- Beeldenstorm

Chaussée de Mons 145, 1070 Anderlecht

Qui ? Des jeunes de deux groupes de danse Hip Hop « Swing Step » et « Légitime Défense »

Quoi ? Démarche pour obtenir un accès libre et gratuit pour les cours de danse afin de rassembler les jeunes du quartier de Cureghem et d'autres quartiers autour d'une même passion qui est la danse hip-hop pendant leur temps libre, plutôt que de traîner dans les rues. Dans ce cadre, ils tiennent des ateliers de danse et produisent des spectacles portés par les jeunes du groupe.

- Bischöfliches Institut Büllingen

Schulweg 29, 4760 Büllingen

Wer ? Die Schüler des 1. u. 2. Mittelschuljahres (2000-2001)

Was ? Vorschläge

- Bond van Grote en van Jonge Gezinnen vzw

Troonstraat 125, 1050 Brussel

Wie ? kinderen tussen 3 en 12 jaar, 30 deelnemende afdelingen

Wat ? Fiche participatie-initiatief

Initiatief: De straat is (OOK) voor kinderen. Een actie waarbij de afdelingen van de Bond uitgenodigd worden om te ijveren voor meer verkeersveiligheid. Hiervoor wordt symbolisch een straat afgesloten en ter beschikking gesteld van kinderen. De voorbereiding gebeurt via een knelpuntentocht waarbij kinderen de gevaarlijke plekken in kaart brengen. De activiteit wordt afgesloten met een overhandiging van de knelpunten- en eisenbundel aan de gemeentelijke overheid.

- Bond voor Grote en van Jonge Gezinnen vzw

Troonstraat 125, 1050 Brussel

Wie ? 85 (stemgerechtigde) kinderen tussen 9 en 14 jaar; 15 vrienden broers en zussen; ouders/begeleiders

Wat ? Persmap met voorstellen van kinderen, 1999

Hoe ? Via initiatief "Senator voor één dag". Kinderen werden uitgenodigd om zelf (wets)voorstellen te formuleren om de toepassing van het Kinderrechtenverdrag in Vlaanderen te verbeteren. Een jury selecteerde 71 indieners van voorstellen. Zij werden samen met hun ouders of begeleiders uitgenodigd op 20 november 1999 in de Belgische Senaat om 26 voorstellen te bespreken en te stemmen.

- Bond voor Grote en van Jonge Gezinnen vzw

Troonstraat 125, 1050 Brussel

Wie ? kinderen tussen 7 en 17 jaar

Wat ? Inzendingen van kinderen van Turnhout

Hoe ? Via initiatief "Kinderen hebben (OOK) een stem", 2000. Kinderen van het vijfde en zesde leerjaar werden uitgenodigd om hun voorstellen rond het thema "Kinderen hebben (OOK) een stem" op papier te zetten onder de vorm van een tekst, een tekening, een collage. In verschillende gemeenten werd op 18/11/00 een kindergemeenteraad georganiseerd waar de voorstellen besproken werden.

- Casa Locale - Cité Chavepeyer à Châtelet  
(CP: 6200, Bloc 400)  
Qui ? Les jeunes de la cité.  
Quoi ? Un ensemble de réflexions issues d'une discussion avec leurs animateurs et les Étudiants FGTB. Ces réflexions ont été transmises à "What do you think?" via les Étudiants FGTB.
- Centre Public Aide Sociale/ CPAS Charleroi  
13, Boulevard Joseph II, 6000 Charleroi  
Qui ? 6 enfants entre 7 et 16 ans  
Quoi ? Ils ont répondu au questionnaire sur les thèmes suivants : les enfants et l'école, les enfants et leur temps libre, les jeunes et la justice, les enfants et les services d'aide, les enfants et la pauvreté et les enfants et la famille.
- Centre de Développement et d'Animation Schaerbeekois  
Qui ? Des jeunes de 17 à 25 ans  
Quoi ? Fiche initiative de participation  
Initiative ? Parlementaire d'un jour. Projet sur le droit de vote : interviews et rencontres de politiciens, de philosophes, ... .
- Chicago - Centre culturel pour jeunes  
Rue du Canal 47, 1000 Bruxelles  
Qui ? Des enfants de "Little Chicago" de 6 à 11 ans et des jeunes de « Chicago »  
Quoi ? Des dessins et des lettres d'enfants  
Comment ? Durant leurs réunions, les enfants et les jeunes ont pensé et discuté de leurs propositions. Les enfants ont fait des dessins et écrit des lettres au Roi.
- Centre d'Infor Jeunes Eupen  
Qui ? Des jeunes de Eupen  
Quoi ? Fiche initiative participation  
Initiative: Je vote donc je suis. Une soirée électorale : information, participation et rencontre entre jeunes et politiciens.
- Cité de l'Espoir/ Institut médico-pédagogique  
Domaine des Croisiers 2, 4821 Andrimont  
Qui ? Des enfants de moins de 18 ans de Cité de l'Espoir  
Quoi ? Une enquête concernant la qualité de vie des jeunes âgés de moins de 18 ans résidants au sein de leur milieu d'accueil, à l'aide d'un support vidéo, vu que les enfants ne savent pas s'exprimer verbalement.
- Comité voor Bijzondere Jeugdzorg Dendermonde  
Noordlaan 111 bus 2, 9200 Dendermonde  
Wie ? Ongeveer 150 jongeren en tussen de 1000 en 2000 intermediairen  
Wat ? Fiche participatie-initiatief  
Initiatief: Traject: met Deeltijds Onderwijs op weg naar werk. Leerlingen Deeltijds Onderwijs ontwikkelen eigen materiaal, namelijk een krant en een video om het Deeltijds Onderwijs en zichzelf beter bekend te maken bij de tewerkstellingswereld.

- Comité voor Bijzondere Jeugdzorg Brussel  
Antwerpselaan 20, 1000 Brussel  
Wie ? kinderen tussen 10 en 12 jaar  
Wat ? Fiche Participatie-initiatief  
Initiatief: Filo Kids, stem geven aan Brusselse kinderen. Aan de hand van de methodiek 'filosoferen met kinderen' en een belevingsonderzoek worden de Brusselse beleidsactoren (politici en ambtenaren) gevoelig gemaakt voor de maatschappelijke positie van kinderen en hun perspectief. Er wordt gestreefd naar een rechtstreekse en permanente dialoog in de Brusselse structuren (Brusselse Raad).  
Via 8 lokale werkingen wordt een netwerk opgezet van kinderen (jeugdwerk, school, theater,...). Er worden trefdagen tussen kinderen en beleidsmensen georganiseerd.
- Conseil Communal des jeunes de la ville d'Andenne  
La ville d'Andenne, place Tilleuls 1, 5300 Andenne  
Qui ? Le conseil est composé de 23 membres  
Quoi ? Fiche initiative de participation  
Initiative: Création d'une maison de jeunes à Andenne avec et pour des jeunes.
- Conseil Communal pour les Enfants de Seraing  
Esplanade de la Mairie 1, 4120 Ougrée  
Qui ? Les enfants élus démocratiquement dans les écoles des trois réseaux d'enseignement pour représenter les enfants au sein de leur Conseil Communal.  
Quoi ? Manifeste des enfants de Seraing, déposé entre les mains du bourgmestre Guy Mathot, en séance publique du conseil communal, le 26 juin 2000. Enquête réalisée auprès de 1069 enfants.  
Une enquête spécifique pour « What do you think? » portant sur « La qualité de ma vie d'enfant à l'école en dehors du temps scolaire » à laquelle ont participé 29 enfants consultés en séance publique du CCE le 25 octobre 2000.
- Conseil Provincial des Jeunes du Brabant Wallon  
Province du Brabant wallon, chaussée des Nerviens 25, 1300 Wavre  
Qui ? Des jeunes de 12 à 16 ans  
Quoi ? Fiche initiative de participation
- CREFI vzw  
Troonstraat 125, 1050 Brussel  
Wie ? 20-tal jongeren  
Wat ? Neerslag van discussieronde  
Hoe ? Tijdens de jaarlijkse CREFI-dag hebben een vijftigtal vrijwilligers van CREFI van 16 tot 18 jaar een discussieronde gehouden rond kinderrechten.
- CSC-vormingswerk vzw  
Grasmarkt 105 bus 41, 1000 Brussel  
Wie ? 10 tot 15 jongeren per gemeente. Uitvoering van het spel: tussen 150 en 250 jongeren per gemeente. JAM-fuif: 150 tot 300 jongeren per gemeente  
Wat ? Fiche participatie-initiatief  
Initiatief: JAM-party (Jongeren aan de Macht). JAM-party is een inspraakmoment waar jongeren hun mening kwijt kunnen over een verscheidenheid aan discussiepunten. JAM-party bestaat uit drie onderdelen: JAM-spel: het spel wordt uitgewerkt rond de onderwerpen die de jongeren van de deelnemende gemeenten bepalen. In de 'speakers corner' presenteren

de jongeren de onderwerpen die hun het meest aanbelangen. Er wordt gestemd en de 'Burgemeester voor één nacht' wordt verkozen. Vervolgens is er het Jam-optreden en de JAM-fuif.

- Defence for Children International - Jidee  
P/a Achterstraat 112, 9040 Sint-Amandsberg  
Wie ? 194 kinderen tussen 7 en 12 jaar - 11 klassen en 2 jeugdbewegingen  
Wat ? Ingestuurde ideeën van kinderen  
Hoe ? Via het initiatief "Jidee regio Lokeren". Jidee is een kinderparticipatiefonds waar kinderen tussen 8 en 12 jaar bij terecht kunnen met hun ideeën. Het Jidee kinderteam selecteert de ideeën die financieel en praktisch ondersteund worden. Kinderen kunnen hun ideeën zelfstandig uitwerken.
- Der Bund der Familien Eupen  
Hisselgasse 5, 4700 Eupen  
Wer? Primarschüler verschiedener Schulen  
Was? Aus Anlass des 11. Geburtstags der Konvention der Kinderrechte hatte der "Bund der Familien" einige Schulen der Deutschsprachigen Gemeinschaft besucht. Die Schüler wurden hinterher gebeten, einen Fragebogen auszufüllen, um sich zu den Kinderrechten zu äußern und auf ihre Wünsche aufmerksam zu machen.
- Dienst Alternatieve Sanctie en Voogdijraad vzw  
De pintelaan 185 - UZ, K4, derde verdieping, 9000 Gent  
Wie ? 9 jongeren die doorverwezen werden naar de Dienst Alternatieve Sanctie en Voogdijraad.  
Wat ? Een bevraging rond het thema jongeren en justitie in het kader van de verrijking van het rapport.
- Dienst Welzijn Jeugd en Cultuur  
Markt 1, 2460 Kasterlee  
Wie ? 14 kinderen tussen 8 en 14 jaar  
Wat ? Geselecteerde ideeën van kinderen  
Hoe ? Via initiatief: Jidee-Kasterlee '99
- École communale de Bovigny  
Bovigny 59, 6671 Gouvy  
Qui ? Les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année primaire (année 2000-2001)  
Quoi ? Une liste d'idées et de suggestions pour améliorer le bien-être des enfants
- École Communale Libre de Martelange  
Grand Rue 33, 6630 Martelange  
Qui ? Les enfants de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année primaire (année 2000-2001)  
Quoi ? Une liste de souhaits.  
Initiative: L'école a organisé, dans le cadre du projet « What do you Think? » une Marche des enfants et des jeunes à Martelange le 19 novembre, pour accompagner celle de Bruxelles.

- École Saint Joseph

Chaussée de Waterloo 1190, 1180 Uccle

1/ Qui ? Des élèves de 5<sup>e</sup> année (année 1998-1999)

Quoi ? Une participation au projet du Media Lab Massachusetts Institute of Technology d'éducation à la citoyenneté et de formation aux techniques avancées : par groupe de discussion, approfondir un sujet et mener différents projets sur le thème (sensibilisation, action, information, récolte d'argent...). L'initiative, la réalisation, la gestion et l'évaluation est entièrement confiée aux enfants.

Présentation sur des CD-rom réalisés entièrement par les enfants de l'école et qui présentent leurs questions, leurs recherches et leurs actions sur différents thèmes.

Présentation sur un site Internet - un CD-rom « antiguerre »

2/ Qui ? 650 enfants de 3 à 13 ans de l'école Saint-Joseph, mais également de nombreuses autres écoles dans le pays.

Quoi ? Participation au projet « Battre tambour pour la Paix, pour l'amour » de la Maison Internationale de la Poésie. Outre les différentes actions menées dans le cadre de ce projet (approche pédagogique, composition de poèmes, créations de tambours, sensibilisation et promotion du projet (site Internet...), appel aux autres écoles, enquête sur la paix), les enfants de plusieurs pays dans le monde entier battent tambour le 21 mars, tous à la même heure, pour la paix.

- ECPAT-België

(End Child Prostitution, Child Pornography & Trafficking of Children for sexual Purposes)

Rue des Tanneurs 165 Huidvetterstraat, 1000 Bruxelles-Brussel

Wie ? 250 Belgische jongeren tussen 16 tot 25 jaar

Wat ? Eisenpakket Nederlandstalig en Franstalig - Le rapport national Belge - « Jeunes menacés » ou « Jeunes menaçants »? - il s'agit d'un dossier d'action reprenant les propositions et recommandations émises par les jeunes.

Hoe ? Via het initiatief "Jongeren nemen het woord. Jongeren uit de marge"

Een Nationaal Jongeren Congres werd georganiseerd. Samen met jongeren uit risicosituaties werd in werkgroepen gediscussieerd over hun rechten vertrekkende vanuit vooraf afgebakende thema's. Na deze nationale dag was er een Internationaal Congres in Manilla.

- Enfants de la Commune d'Estinnes

P/A L'Administration Communale, Chaussée de Brunehaut 232, 7120 Estinnes

Qui ? Les enfants de la commune (102)

Quoi ? Réalisation d'un cahier de revendications des enfants sur base d'une enquête. Ce cahier a été présenté aux autorités communales le 19 octobre 2000 par 11 représentants des enfants de la commune.

Initiative: Les enfants proposent de faire eux-mêmes une campagne d'information et de sensibilisation à propos de la pollution, et de créer un journal des enfants (pour les enfants et les adultes) afin de les informer de leurs souhaits, leurs demandes et leurs projets.

- Enfants de la région d'Arlon

Rue Hamélius 19, 6700 Arlon

Qui ? Des enfants de 7 à 11 ans de la région d'Arlon

Quoi ? Une réflexion de groupe



- Etudiants FGTB et Jeunesse Syndicales FGTB  
Rue Haute 42, 1000 Bruxelles  
Qui ? 11 étudiants de 13 à 16 ans (thème école), groupe de jeunes de moins de 30 ans (thème travail des enfants), groupe d'apprentis (thème apprentis)  
Quoi ? Cahiers de revendications issues de travaux de réflexion en groupe sur chacun des thèmes
- Euronet et BICE  
Place du Luxembourg 1, 1050 Bruxelles  
Qui ? Réunion d'enfants et de jeunes Européens à Madrid en octobre 2000 pour travailler sur "l'Agenda Européen" pour les enfants et les jeunes  
Quoi ? Fiche initiative de participation  
Initiative : Agenda 2000 for Children and young people in Europe
- Fédération Belge des Maisons et des Centres de Jeunes  
Place Saint-Christophe 8, 4000 Liège  
Qui ? Les maisons et centres de jeunes Antirides (Bruxelles), La Bicoque (Liège), La Cabane (Ganshoren), Espace Jeune (Quiévrain), Copainville (Watermael-Boitsfort), Ecoute voir (Liège), Foyer des Jeunes (Havelange), La Ferme 1313 (Angleur), La Mézon (Huy), Maison des jeunes (Auderghem), MJ 404 (Couvin), MJ de Hodimont (Verviers), MJC ( Rochefort), Le Prisme (Braine l'Alleud) ; des jeunes entre 14 et 22 ans.  
Quoi ? Message et revendications destinés aux autorités publiques, sous la forme d'un « Manifeste des Jeunes » réalisé dans le cadre de l'opération « Prise de ton, prise de voix, prise de tête » et des tables rondes de la jeunesse (Forum J) 1997-1998. Ce projet a permis aux jeunes de faire part de leurs constats, de leurs désirs et leurs revendications qu'ils envisagent pour la société en général, mais surtout pour leur commune, leur quartier.
- Folgende Schulen der Deutschsprachigen Gemeinschaft beteiligten sich:  
Bischöfliches Institut Büllingen, Maria-Goretti-Institut in St.Vith, Robert-Schuman-Institut in Eupen, sowie das Institut für Sonderunterricht (IDGS) in Eupen  
Wer? Schüler/Innen der Sekundarabteilung  
Was? Wünsche und Vorschläge - Das Leben wäre so schön, wenn... -
- Fondation Rurale de Wallonie  
Qui ? Des enfants et des jeunes à partir de 7 ans dans des communes rurales  
Quoi ? Fiche initiative de participation  
Initiative ? Opération de développement rural. Systématiquement, les enfants et les jeunes sont consultés sur ce qu'ils apprécient ou pas dans leur commune. Ils sont invités à faire part de leurs souhaits, de leurs projets. Au moment des réalisations, les enfants sont associés également.
- Gemeentelijke buitenschoolse kinderopvang Brakel/Horebeke  
Kasteelstraat 49, 9660 Brakel  
Wie ? lagere schoolkinderen uit Brakel die van de buitenschoolse kinderopvang gebruik maken  
Wat ? Fiche participatie-initiatief  
Initiatief: tevredenheidsonderzoek bij kinderen naar de buitenschoolse kinderopvang. Als resultaat van dit tevredenheidsonderzoek werd een spelcomputerruimte ingericht en een grootscheepse campagne opgezet rond pesten binnen de buitenschoolse kinderopvang.

- **Globelink - Scholierenparlement**  
 Lange Kievitstraat 74, 2018 Antwerpen.  
 Wie ? Jaarlijks 1200 jongeren, verspreid over 25 lokale parlementen - 16 tot 18 jarigen  
 Wat ? Resolutieteksten  
 Hoe ? Via het initiatief "Scholierenparlement". Het Scholierenparlement is een groot simulatiespel, bedoeld om jongeren meer interesse en inzicht te laten krijgen in politiek beleid en wereldproblemen. Elk plaatselijk parlement komt 6 keer samen om het thema te bediscussiëren. Aan het einde van het werkjaar komen al de 'parlementariërs' samen in het parlement in Brussel en gaan de discussie aan met onze volksvertegenwoordigers. Er wordt telkens een slotresolutie opgemaakt.
- **Heilig Hartschool - zesde leerjaar**  
 Cauwerburg 2, 9140 Temse  
 Wie ? 18 leerlingen van 12 jaar (zesde leerjaar)  
 Wat ? Neerslag van voorstellen en ideeën van wat de leerlingen graag willen zien op de lege terreinen van de Boelwerf.  
 Hoe ? 1. Vrij gesprek in de klas omtrent de ideeën 2. Brieven geschreven naar de burgemeester en ideeën bekend gemaakt bij UNICEF - Gemeentebestuur, Cultuurraad van Temse, curator Dauwe, OVB-begeleidingsteam, directie van onze school.
- **Home Magnolia/ vzw Ons Geluk**  
 Hogeweg 156, 9500 Geraardsbergen  
 Wie ? 10 jongeren van Home Magnolia.  
 Wat ? Een aantal jongeren van Home Magnolia hebben rond de thema's kinderen en Justitie, kinderen en het gezin, Kinderen en hulpverlening en Kinderen en armoede hun ideeën en reacties opgestuurd op basis van een algemene vragenlijst die werd opgesteld in het kader van de verrijking van dit rapport.
- **In Petto, Jeugddienst Informatie en Preventie**  
 Diksmuidelaan 50, 2600 Berchem  
 Wie ? jongeren (jeugdadviseurs) tussen 15 en 18 jaar  
 Wat ? Fiche participatie-initiatief  
 Initiatief: Project Jeugdadviseurs. Per jaar worden en ongeveer 200 tot 300 jongeren (15 tot 18 jarigen) door de JAC's opgeleid en begeleid. Onder de slogan 'Vriendschap als preventie' willen we de positieve invloeden binnen de 'peergroup' belichten en versterken. Jongeren ondersteunen en helpen mekaar. Indien nodig kunnen zij doorverwijzen naar de professionele hulpverlening in de Jongeren Advies Centra (JAC's). Zo participeren zij actief in hulpverlening en preventie van diverse jongerenproblemen.
- **Inspraakraad/inspraaksite**  
 Tongersesteenweg 33, 3620 Lanaken  
 Wie ? 12 jongeren vormen samen de inspraakraad  
 Wat ? Een aantal jongeren hebben samen een site ontworpen ([www.inspraak.com](http://www.inspraak.com)) waarmee ze andere jongeren willen oproepen om ook hun recht op inspraak te gebruiken.

- Institut Maria Goretti  
Prümerstrasse 6, 4780 Sankt-Vith  
Wer ? Die Schuler des 2. Mittelschuljahres (Jahr 2000-2001)  
Was ? Haben ein Interview in der Schule geführt, ihre Wünsche formuliert und danach auch noch eine einige Auseinandersetzungen über den Wahlen und den Kinderrechten formuliert.
- JEP!-project - Forum Pluralistisch Jeugdwerk  
Paleizenstraat 91, 1000 Brussel  
Wie ? 2000 jongeren tussen 14 en 24 jaar  
Wat ? Dossier JEP !-reacties en visietekst  
Hoe ? Via initiatief: Jep! Jongeren en Participatie! Jep! Versterkt de stem van jongeren (14-24j). Via een amalgaan van methodes werden van meer dan 2000 jongeren reacties op allerlei stellingen en enquêtes verzameld. Uit deze reacties trok een stuurgroep van jongeren conclusies. Afsluiting via JEP-moment (27/11/00): discussie tussen jongeren.
- JEP!-project - Forum Pluralistisch Jeugdwerk  
Paleizenstraat 91, 1000 Brussel  
Wat ? Fiche participatie-initiatief  
Initiatief: Verzameld Werk; 53 participatiemethoden. Een inventaristaie van participatiemethoden. Gekoppeld aan de site [www.jep.be](http://www.jep.be).
- Jeugdcentrum El Paso  
Gebroeders Desmetstraat 108, 9000 Gent  
Wie ? 15-tal 6 tot 14 jarigen (Rabot-wijk Gent)  
Wat ? Video en schriftelijke neerslag  
Hoe ? Via het maken van een video: kinderen maken hun beeld van hun buurt en leggen zowel de aangename als de minder leuke plekjes vast. De kinderen en tieners hebben in oktober 2000 in een tweede ronde hun eigen wensen die ze vastgelegd hadden op beeld (video) terug omgezet in woorden.
- Jeugdcentrum El Paso  
Gebroeders Desmetstraat 108, 9000 Gent  
Wie ? 6 jongeren (15 tot 18 jarigen) actief deelgenomen  
Wat ? Video en schriftelijke neerslag  
Hoe ? Jongeren formuleerden via een babbelbox hun verlangens en kritieken en maakten hiervan een videomontage. Daarnaast hebben ze gediscussieerd en luidop nagedacht.
- Jeugddienst Sint-Truiden  
Gazometerstraat 3, 3800 Sint-Truiden  
Wie ? 30 tot 40 kinderraadsleden tussen 10 en 12 jaar  
Wat ? Verslagen Kinderraad en neerslag van infozuil  
Hoe ? Via het initiatief Kinderraad. Samen met kinderen worden er projecten uitgewerkt die zij voorstellen om hun buurt of situatie te verbeteren of te optimaliseren. Organisatie van een kinderrechtenweek, een inspraakzuil, verkeersborden met teksten van de kinderen die geplaatst worden tijdens de vakanties, de hondenpoepactie, de tabakspreventie actie,....

- Jeugd en Stad Antwerpen - Jeugdpeiling en Jeugdparagraaf  
 Borgerhoutsestraat 34, 2018 Antwerpen  
 Wie ? 6 tot 12 jarigen en tieners tot max. 24 jaar  
 Wat ? Boek "Jeugdpeiling Jeugdparagraaf - kinderen vertellen hun verhaal. Het beleid luistert"  
 Hoe ? Via de initiatieven Jeugdpeiling en jeugdparagraaf (3 jaar). Kinderen en jongeren geven hun mening over het leven in de stad Antwerpen. Via de computerbevraging « de muis »: 2081 (6-12 j). Via de computerbevraging « Jasper ». Via de website « Goesting »: 2500 jongeren (tieners). Via de telefonische bevraging: 1600 (tieners en jongeren) en via de postkaarten van 284 tieners. Op twee jaar tijd hebben er ongeveer 5000 kinderen en jongeren meegewerkt via één van de verschillende instrumenten.  
 Jeugdparagraaf: Jongeren rechtstreeks en onrechtstreeks betrekken bij de beleidsvoorbereiding en de beleidsbeslissingen door middel van de 'Jeugdparagraaf'. Opmerkingen van jongeren worden in een advies gegoten, de 'Jeugdparagraaf' genoemd.
- Jeugd en Vrede vzw  
 Van Elewijckstraat 35, 1050 Brussel  
 Wie ? 20-tal kinderen  
 Wat ? Verslag rondetafelgesprek  
 Hoe ? Rondetafelsgesprek met vluchtelingenkinderen in samenwerking met het Onthaalcentrum Vluchtelingen Bevingen.
- Jeugdraad Bree  
 Stadsplein 1, 3960 Bree  
 Wie ? Jongeren uit Bree  
 Wat ? Fiche participatie-initiatief  
 Initiatief: muurschrijfproject "Spoor 2000". Aan het stadhuis werden een aantal stellingen geplaatst, met plakkaats waarop de jongeren konden schrijven. Ze mochten er op aanbrengen wat zij relevante problemen en knelpunten vinden in de gemeente. Daarna werd die info samengebracht en gepresenteerd aan het schepencollege.
- Jeugdraad Roeselare  
 Botermarkt 2, 8800 Roeselare  
 Wie ? Werkgroep van de Jeugdraad - Gemeenteraadsverkiezingen 2000 - De stem van de jeugd  
 Wat ? Witboek 2000  
 Hoe ? Via het opstellen van een Witboek over de situatie van jongeren in Roeselare (bevindingen, voorstellen, initiatieven...). Het witboek is bedoeld als een instrument dat een voortdurend proces van creatieve en gezamenlijke beleidsplanning wil stimuleren en ondersteunen.
- Jeugdraad voor de Vlaamse Gemeenschap  
 Markiesstraat 1, 1000 Brussel  
 Wie ? Kinderen en jongeren in Vlaanderen  
 Wat ? Fiche participatie-initiatief  
 Initiatief: verzamelen van 50.000 krabbels voor meer en beter jeugdbeleid  
 Geïnspireerd op de resultaten van het Vlaams Welzijnscongres "veer10 -act10" waar de leefwereld van jongeren in beeld werd gebracht stelde de Vlaamse Jeugdraad een petitie op. Jongeren konden een bolletje kleuren bij wat ze het belangrijkste vonden. Na voldoende

handtekeningen verzameld te hebben, (50.000) worden de belangrijkste thema's voorgelegd aan het Vlaams Parlement.

- Jeunesse Etudiante Chrétienne

Qui ? Des délégués de classes entre 12 et 22 ans

Quoi ? Fiche initiative de participation

Initiative: Former les délégués de classes à la participation. Des rencontres inter-écoles (forum d'étudiants) et week-end de formation.

- JINT vzw, VPIJ vzw en Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap afdeling Jeugd en Sport, Grétrystraat 26, 1000 Brussel

Wie ? 700 tal jongeren rechtstreeks

Wat ? Fiche participatie-initiatief

Initiatief: Vlaamse bijdrage ter voorbereiding van het Europese Witboek "Vinger aan de Pols. Vlaamse 15-25 jarigen over hun ervaringen, verwachtingen en bezorgdheden"

Hoe ? Via een meerzijdige aanpak: een kwalitatieve bevraging via 15 workshops met jongeren via verschillende methodieken. Een enquête afgenomen bij 423 jongeren tussen 15 en 25 jaar. Daarnaast kwamen er een 50-tal reacties via de website binnen. Tot slot werden ook de resultaten van recente onderzoeken en studies verwerkt (Zonder Maskers, Verslagboek veer10-acht10, conclusies JEPI, worldshake bevraging, Vrind 1999, ...).

- Jongeren maken plannen

Martelaarsplein 7, 1000 Brussel

Wie ? Jongeren tussen 12 en 25 jaar

Wat ? Fiche participatie-initiatief

Initiatief: jongeren maken plannen is een initiatief van Vlaams Minister voor Jeugd Bert Anciaux in samenwerking met de provincies, jongerenorganisaties, koepelorganisatie en het onderwijs. Het project gaat uit van de kracht van jongeren om projecten te realiseren en een positieve bijdrage te leveren aan de opbouw van de samenleving. Doel van het project is jongeren zelf input laten geven aan het jeugdbeleidsplan dat eind 2001 afgewerkt is.

- Juniors pour le futur

Rue Engeland 332, 1180 Bruxelles

Qui ? 213 juniors de 40 pays

Quoi ? Recueil d'idées élaboré à l'issue de la Conférence des Juniors pour le Futur qui s'est tenue le 28 juillet 2000 à Chiba au Japon. Appel au soutien des chefs d'état, des responsables civils et religieux, des dirigeants des mass médias, des organisations nationales et internationales.

- Jour après jour - asbl

Rue des Artistes 14, 1020 Bruxelles

Qui ? Les adultes et les enfants de l'asbl

Quoi ? La Charte des droits des enfants malades

Initiative: Proposer la Charte à l'approbation des différents intervenants dans la prise en charge de la maladie de l'enfant. Ensuite, intégrer la Charte des droits de l'enfant malade à la Charte des droits du patient, actuellement en préparation. Et également adapter le texte de la Charte pour qu'il soit compréhensible par les enfants.

- Kadanz vzw

Kadanz vzw De Poort Beraber, Sleepstraat 118, 9000 Gent

Wie ? Taksireductie: 10-tal kinderen tussen 9 en 12 jaar

Wat ? Fiche participatie-initiatief

Initiatief: Taksireductie: de Gentse Kinderkrant op wielen

Een gemengde groep (naar herkomst en geslacht) van 10 kinderen maakt samen een krant (4 per jaar).

- Kind en Samenleving

Nieuwelaan 63, 1860 Meise

Wat ? Onderzoeksrapport in opdracht van Averbode en UNICEF. Verwerking van de resultaten van de bevraging in het kader van "Dat recht heb ik"

- Marche des enfants et de jeunes

Qui ? Les enfants et les jeunes qui ont participé aux débats du 19/11/2000

Quoi ? Réalisation d'un rapport sur les débats suivants :

⇒ débat 1: les enfants et les jeunes et le handicap - la pauvreté - les services d'aide - l'adoption (Parlement flamand)

⇒ débat 2: les jeunes et la pauvreté - la discrimination - les drogues - les institutions (Chambre et Sénat)

⇒ débat 3: les jeunes et l'assistance - le droit d'être entendu - la politique (Ministère de la Justice)

⇒ débat 4: les jeunes et les médias (Cabinet Van Mechelen)

⇒ débat 5: l'opinion de l'enfant - philosopher avec les enfants (Kinderrechtencommissariaat)

⇒ débat 6: la problématique des enfants réfugiés (Ministère de l'Intérieur)

⇒ débat 7: l'enseignement et le statut d'élève - Vlaams Minister van Onderwijs

⇒ débat 9: les médias - Vlaams Parlement

⇒ débat 10: l'école et les loisirs - Vlaams Parlement

- Kinder- en Jongerentelefoon afdeling Limburg

H. Van Veldesklingsel 150, 3500 Hasselt.

Wie ? 2000 jongeren tussen 12 en 16 jaar

Wat ? Rapport "Tienerinspraak: wat zeggen ons de jongeren hierover?"

Hoe ? Telefonische, maar vooral schriftelijke bevraging van ongeveer 2000 Limburgse tieners (12-16 jaar) naar hun participatie-ideeën en behoeftes thuis, op school, in de jeugdbeweging, de buurt en de provincie in samenwerking met de Provinciale Jeugddienst van Limburg.

- Kinder- en jongerentelefoon Vlaanderen

Hallepoortlaan 27, 1060 Brussel.

Wie ? 911 kinderen tussen 7 en 18 jaar

Wat ? Rapport "Verkiezingen: wat denken jullie hiervan?"

Hoe ? Een bevraging via een vragenlijst van ongeveer 1000 kinderen en jongeren naar hun ideeën over stemmen, verkiezingsinformatie en politieke onderwerpen.

- **Kindergemeenteraad Herent**  
 Wilselsesteenweg 28, 3020 Herent  
 Wie ? Kinderen tussen 6 en 14 jaar  
 Wat ? Fiche participatie-initiatief  
 Initiatief: meer speelruimte voor onze Herentse kinderen. Op vraag van een vijftal kinderen uit een bepaalde straat waar nergens in de buurt speelruimte is, werd beslist om hieraan iets te doen. Inspraak is hierbij heel belangrijk.
  
- **Kinderrechtenboot**  
 Provinciebestuur van Antwerpen en NDO-onderzoekscentrum Kind en Samenleving  
 Schranshoeve Ruggeveldlaan 99, 2100 Deurne  
 Wie ? 1000 kinderen tussen 9 en 12 jaar  
 Wat ? Rapport (verwerking vragen, bedenkingen en suggesties kinderen)  
 Hoe ? Via het initiatief "De kinderrechtenboot 'Jan Zonder Vrees'"  
 In de periode 04/99-11/99 bezochten zo'n 3000 kinderen de kinderrechtenboot. Ze namen deel aan een programma waarbij zij nagingen hoe thuis, in de buurt, in de klas en op school hun rechten gerealiseerd worden. Zij dachten na, discussieerden, speelden toneel en stuurden briefkaarten naar schooldirecteurs, burgemeesters, de kinderrechtencommissaris,...
  
- **Kinderrechtencommissariaat**  
 Hertogstraat 67/71, 1000 Brussel  
 Wie ? 70.000 kinderen uit het vierde, vijfde en zesde leerjaar  
 Wat ? Fiche participatie-initiatief  
 Initiatief: stembiljetactie. Kinderen in alle Vlaamse Gemeenten via een stembiljet vragen naar prioritaire gemeentelijke beleidsthema's.
  
- **Kinderrechtencommissariaat**  
 Hertogstraat 67/71, 1000 Brussel  
 Wie ? leerlingen uit 30 lagere scholen  
 Wat ? Fiche participatie-initiatief  
 Initiatief: participatiebus. Een proefproject rond leerlingenparticipatie in de lagere school. Gedurende 3 keer een halve dag krijgen leerlingen van het eerste tot het zesde leerjaar de kans voorstellen te formuleren over wat beter kan op school. Doel is concrete inspraakcultuur bij leerlingen uit het lager onderwijs stimuleren.
  
- **Kliksons**  
 Jeugd & stad Brussel, Werkhuisenstraat 3-5, 1080 Brussel  
 Wie ? 31.000 tieners tussen 10 en 16 jaar  
 Wat ? Fiche participatie-initiatief  
 Initiatief: tienerbevraging over vrijetijdsbesteding en leefwereld, doormiddel van interactieve CD-ROM, opgestart door Jeugd en Stad Brussel en herwerkt door de Vlaamse Dienst Speelpleinwerking, de Vereniging Vlaamse Jeugddiensten en Consulanten en de 5 provinciale jeugddiensten tot een bruikbaar instrument voor de hele jeugdsector. Ondertussen reeds in 171 gemeenten gebruikt.

- Ligue des Familles  
Qui ? Des enfants de 8 à 12 ans  
Quoi ? Fiche initiative de participation  
Initiative: Place aux enfants. Découverte de la commune par des enfants. Favoriser le participation du plus grand nombre dans la vie de tous les jours. Ouvrir le débat de la citoyenneté responsable et participative amenant un plus à la gestion de la Cité.
- Maison des jeunes « Le 404 »  
Résidence Emile Donnay 404, 5680 Couvin  
Qui ? Les enfants de la Maison des jeunes  
Quoi ? Des ateliers sur les droits de l'enfant, dont un atelier « slogans », qui ont abouti à la mise en évidence des droits que les enfants jugeaient importants.
- Maison de L'eau et de la Vie  
Rue Royale 171/3, 1210 Bruxelles  
Qui ? des jeunes de 10 à 18 ans  
Quoi ? Fiche initiative de participation  
Initiative ? Programme des Jeunes Bruxellois pour l'Eau. Session du 16 mai 2001 au Parlement Bruxellois.
- Maison de Quartier Saint Antoine  
Rue de Fierlant 2, 1190 Bruxelles  
Qui ? Les jeunes et les enfants de la maison de quartier Saint-Antoine  
Quoi ? Travail de réflexion sur la violence à partir du vécu des enfants à la maison, à l'école et dans la rue et sur base de la diffusion des normes humanitaires effectuée par la Croix Rouge.  
Ce travail a donné lieu à une série de dessins, une fresque et une chanson rap sur la drogue.
- Het Megafoonproject  
Kinderrechtencommissariaat, Hertogstraat 67/71, 1000 Brussel  
Wat ? Fiche participatie-initiatief  
Initiatief: een initiatief van het Kinderrechtencommissariaat, de Kinder-en Jongerentelefoon, de Kinderrechtswinkels en Jeugd & Stad, met als doel actieve participatiekansen van kinderen in hun gemeente te helpen realiseren. Periode : 24 oktober 2000 tot 30 juni 2001.
- Minorius (Initiatief van het Vlaams Welzijnsverbond).  
Guimardstraat 1, 1040 Brussel  
Wie ? Jongeren vanaf 11 jaar uit voorzieningen bijzondere jeugdbijstand  
Wat ? "Van mijn kant bekeken". Resultaat van groepsgesprekken met jongeren, verblijvend in Vlaamse voorzieningen voor bijzondere jeugdbijstand. Op een pro-actieve manier rechten van minderjarigen binnen voorzieningen bijzondere jeugdbijstand realiseren. Door jongeren zelf een stem te geven een stap zetten in het zoeken naar een nieuwe balans in het debat over de manier waarop jeugdbijstand ingevuld moet worden.
- Ouders van Dove Kinderen ODOK  
Veldstraat 20, 2090 Stabroek  
Wie ? Dove en slechthorende jongeren  
Wat ? Neerslag voorbereiding debat 19/11/00  
Hoe ? discussie/gesprek met de jongeren



- On Line Reporters

Franklin Roosevelt 12 bus 10, 1050 Brussel

Wie ? 4 jongeren tussen 15 en 18 jaar

Wat ? Tekst opgemaakt door jongeren

Hoe ? Vier jongeren (online reporters) discussieerden met elkaar over de thema's internet en media. Zij stuurden hun eindverslag met bedenkingen op.

Initiatief: On Line Reporters. Jongeren tussen 15 en 25 jaar, geboeid door actualiteit en pers schrijven voor de internetkrant 'De Middag'. De krant verschijnt dagelijks om 12 uur op het net. De databank van On Line Reporters speelt diezelfde artikels door naar de nationale pers, en wil zo een stem worden voor jongeren in de media. De jongeren worden hierbij bijgestaan door een team van journalisten en pedagogen die hen op weg helpen met ideeën en feedback.

- Organisatie- en Beleidsondersteuning voor scholen

Wie ? 3de graad basisonderwijs, 1ste en 2de graad SO

Wat ? Fiche participatie-initiatief

Initiatief: verschillende activiteiten die zich toespitsen op leerlingenraden, individuele en gemeenschappelijke leerlingenbegeleiding, organisatie van leerlingenparticipatie, uitbouwen van een participatief klimaat tussen directie, leerkrachten en leerlingen. Via een systeem van schoolbegeleiding.

- Pedagogische begeleidingsdienst Gent

Stadhuis - Botermarkt 1, 9000 Gent

Wie ? Kinderen van verschillende scholen in het Gentse tussen 8 en 12 jaar

Wat ? Fiche participatie-initiatief

Initiatief: filosoferen met kinderen over allerlei thema's. Het maken van de 100-krant samen met kinderen van andere landen. De kinderen van de filosoferende partnerscholen filosoferen rond dezelfde thema's en vragen en schrijven daarover nadien teksten. Soms worden er (gedeeltelijke) protocols van de gesprekken opgenomen in de krant. In sommige scholen bestaat een redactieraad samengesteld uit een paar kinderen per klas die de teksten nalezen en beoordelen en nadien een selectie opsturen naar de coördinator van de krant. Ook tekeningen en foto's vinden een plaats in de krant.

- Peacekids

Snuifmolenstraat 30, 9200 Dendermonde

Wie ? 1.) 2 klassen uit het 6'de leerjaar en 2.) 8 kinderen tussen 7-12 jaar

Wat ? Verslag van doorgeefrecorder

Hoe ? Via een gesprek in schoolverband en opnames met een cassette-recorder (doorgeven)

- Provinciale Jeugddienst Limburg (Kinderprovincieraad Limburg)

Universiteitslaan 1, 3500 Hasselt

Wie ? Ongeveer 250 kinderen tussen 10 en 12 jaar elk jaar

Wat ? De kindercourant + persmap

Hoe ? Via het initiatief de "Kinderprovincieraad Limburg". Tijdens de Kinderprovincieraad komen de kinderen van de verschillende Kinder-gemeenteraden van Limburg samen om over een thema te discussiëren en activiteiten te doen. De Kinderprovincieraad heeft twee zittingen per jaar. De verschillende Kindergemeenteraden doen hun inbreng.

- Rat Der Deutschsprachigen Jugend  
Quantum Center-Hütte 79/16, 4700 Eupen  
Wer? Kinder und Jugendliche der Deutschsprachigen Gemeinschaft  
Was? Teilnahme der Deutschsprachigen Gemeinschaft am Europäischen Weißbuch
- Robert Schuman Institut  
Vervierser Strasse 89-93, 4700 Eupen  
Wer? Die Schüler des 1. Jahres der Sekundarschule  
Was? Liste d'idées et de suggestions - Das Leben wäre so schön, wenn... -
- Samenlevingsopbouw Roeselare- Tielt  
Hoogstraat 98 bus 2 , 8800 Rumbeke  
Wie? 350 jongeren tussen 16 en 19 jaar  
Wat? Rapport (verwerking inzendingen)  
Hoe? Via een kortlopend regionaal inspraakproject waarbij aan jongeren van het arrondissement Roeselare een stem gegeven werd via invulkaarten, een debat en een panelgesprek. 350 kaartjes werden ingevuld teruggestuurd.
- Secundaire School - College Heilig-Kruis Sint-Ursula 1  
Zandbergerstraat 21, 3680 Neeroeteren  
Wie? leerlingen van eerste en tweede jaar (12 -13 jarigen)  
Wat? Informatiebundel : een basistekst over een betere wereld vertaald in meer dan 200 talen. "Voor een Betere Wereld" heeft tot doel op een concrete manier te werken aan de vakoverschrijdende eindtermen en ontwikkelingsdoelen: opvoeding tot burgerzin en sociale vaardigheden. Continue bespreking van de basistekst, speekbeurten, acties, vertaling, ...
- Secundaire School IBSO De Horizon Aalst  
Molendreef 57, 9300 Aalst  
Wie? 30-tal leerlingen  
Wat? Tekst  
Hoe? Ons Wensen- en Ideeënpakket vloeit voort uit de projectwerking op school: kleiatelier, theater en percussie.
- Secundaire School - Onze Lieve Vrouw Instituut Paal Beringen  
Schaffensesteenweg 2, 3583 Paal-Beringen.  
Wie? 9 leerlingen tussen 13 en 14 jaar zijn rechtstreeks betrokken en ongeveer 153 leerlingen worden bereikt (eerste en tweede secundair)  
Wat? Fiche participatie-initiatief  
Initiatief: sportraad, leerlingenraad, milieuraad. Verschillende initiatieven worden op touw gezet door de milieuraad, bijvoorbeeld: brooddozenactie, snoepvrije week, natuurwandeling. Hiervoor komen we 1 tot 2 keer per maand samen. De leerlingen dragen zelf zoveel mogelijk verantwoordelijkheid en fungeren als doorgeefluik naar de klasgenoten.
- Secundaire School - VTI-Gullegem  
Europalaan 17, 8560 Wevelgem - Gullegem  
Wie? 12 leerlingen van 15 jaar en 8 leerlingen van 16 jaar - Klassen 3IW en 4IW  
Wat? Eisenbundel  
Hoe? Methode: De meningen van de jongeren werden verzameld in een groepsgesprek tijdens de lessen informatica

- Sporen vzw/ Centrum voor Integrale Jeugdzorg  
Geldenaaksebaan 428, 3001 Heverlee  
Wie ? 5 meisjes uit Jeugdcase, De Living.  
Wat ? Ze hebben een groepsgesprek gehad rond de thema's kinderen en justitie, kinderen en het gezin, kinderen en hulpverlening en kinderen en armoede. Hun ideeën werden door een stagiaire op papier gezet en opgestuurd voor het rapport.
- Stad Antwerpen  
Grote Markt 1, 2000 Antwerpen  
Wie ? Meer dan 500 kinderen uit Antwerpen  
Wat ? Fiche participatie-initiatief  
Initiatief ? Leg je ei ! Kinderen en jongeren krijgen de kans om hun ding te doen in de stad op 29 juni 2001. Een Festival met meer dan 200 acts is het resultaat.
- Stedelijke Jeugdraad Gent  
Kammerstraat 10, 9000 Gent  
Wie ? De werkgroep Kies Kleurig om de gemeenteraadsverkiezingen voor te bereiden  
Wat ? Witboek van de Gentse Jeugd: "Mozes en de berg: de belangrijkste programmapunten van de jeugdraad".  
Hoe ? Via een samenwerking met jeugdhuizen, jeugdverenigingen en andere jongerenorganisaties werden de belangrijkste programmapunten (aangereikt door jongeren zelf) opgesteld. Deze punten werden geconfronteerd met de partijprogramma's om een discussie aan te gaan om jeugd(beleid) boven aan de agenda te plaatsen.
- Stedelijke Jeugdraad Sint-Niklaas  
Jeugddienst Sint-Niklaas, Grote Markt 1, 9100 Sint-Niklaas  
Wie ? Tientallen kinderen en jongeren uit Sint-Niklaas  
Wat ? Bevraging in het kader van het jeugdwerkbeleidsplan.
- Steunpunt leerlingenparticipatie  
Kernstraat 45, 1000 Brussel  
Wat ? Fiche participatie-initiatief  
Initiatief: sensibiliseren, stimuleren en ondersteunen van initiatieven voor leerlingenparticipatie. Verschillende vormen worden aangeboden. Voor het schooljaar 2001-2002 kunnen leerlingen(raden) met problemen rond de leerlingenraad terecht bij het Steunpunt. Een medewerker komt dan naar de school en stopt de leerlingen in een radiostudio. De uitzending komt live in alle lessen : de leerlingenraad stelt zich voor en elke leerling kan tijdens het programma vragen over en aan de leerlingenraad stellen.
- Strategisch Plan Kempen  
Campus Blairon, Steenweg op Gierle 100, 230 Turnhout  
Wie ? Kempense jongeren tussen 17 en 23 jaar  
Wat ? Bundeling "prioriteiten van de Kempense Jongeren"  
Initiatief: Keinijg! (Kempens inspraak initiatief voor jongeren aangaande streekontwikkeling!)  
Keinijg! organiseert een mogelijkheid tot inspraak in het beleid van de Kempen voor jongeren. Aan de hand van discussiegroepen, website, kaartjes en het eindevenement worden de jongeren gestimuleerd hun mening te uiten. Hierbij worden ze bijgestaan door experts en een pakket informatie. De voorstellen van de jongeren worden verspreid naar alle overheden.

- Sur les chemins de la Solidarité  
Rue de la Converserie 39, 6870 Saint-Hubert  
Partenaires du projet : Le Comité UNICEF de Saint-Hubert, le Comité Communal de la Ligue des Familles de Saint-Hubert, Thibault et les écoles communales libres et de la Communauté française de Saint-Hubert.  
Qui ? Les enfants des écoles de Saint-Hubert  
Quoi ? Fiche initiative de participation  
Initiative: CD avec des chansons et des textes écrits et chantés par les enfants mêmes sur le thème que eux ont choisi.
- Taponi  
p/a ATD-Quart Monde  
Avenue Victor Jacobs 12, 1050 Bruxelles  
Qui ? Les enfants Taponi - 86 enfants de 37 délégations, venus de 24 pays, représentants des enfants du monde entier.  
Quoi ? L'appel des enfants Taponi pour que cesse la misère, élaboré à l'occasion des 10 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant, à Genève, le 20 novembre 1999, lors du Forum International des enfants.
- 't Kompas/thuisbegeleidingsdienst Dendermonde  
Kerkstraat 89, 9200 Dendermonde  
Wie ? 4 jongeren uit de gezinnen die begeleid worden door 't Kompas.  
Wat ? Gereageerd op een vragenlijst rond de thema's kinderen en het gezin, kinderen en hulpverlening, kinderen en justitie en kinderen en armoede in het kader van de verrijking van het rapport.
- Poing-R - Beeldenstorm  
Rue de la Senne 21, 1000 Bruxelles  
Qui ? Une 50taine de jeunes entre 10 et 19 ans  
Quoi ? Fiche initiative de participation  
Initiative : Beeldenstorm veut stimuler les jeunes bruxellois à développer les techniques multi-médias dans leur ville  
Thème général : les jeunes et la ville.
- Vereniging voor Kind en Adoptiegezin  
Sulferbergstraat 38, 8000 Brugge  
Wie ? Adoptiekinderen in Vlaanderen  
Wat ? Meningen van adoptiekinderen in het trimestrieel VAG-Tijdschrift.
- Verder Kijken/ een initiatief van Virus en de Jeugdraad voor de Vlaamse Gemeenschap.  
Markiesstraat 1, 1000 Brussel  
Wat ? Fiche participatie-initiatief  
Initiatief: een campagne met het doel jongeren én politici bewust te maken van elkaar, opgestart naar aanloop van de gemeenteraadsverkiezingen van 8 oktober 2000. Jongeren ertoe aan zetten politici te benaderen om jeugdthema's op de politieke agenda te krijgen, via verschillende kanalen.

- Vlaamse Scholierenkoepel  
Paleizenstraat 91, 1000 Brussel

Wie ? Leerlingenvertegenwoordigers tussen 15 en 18 jaar. Overkoepelt meer dan 200 leerlingenraden

Wat ? Fiche participatie-initiatief

Initiatief: de Vlaamse Scholierenkoepel is de nationale organisatie van scholieren verbonden aan de officieel erkende inrichtingen voor secundair onderwijs in de Vlaamse Gemeenschap. Via provinciale werkingen wordt vergaderd met de verschillende leerlingenraden. Vanuit de VSK werd heel wat lobbywerk verricht. Een rode kaartenactie tegen de toelatingsproef geneeskunde. In 1998 het organiseren van een congres 'Recht op inspraak'. De campagne 'Geweld is niet Geweldig'. De campagne "Sta op je rechten" in 2001. Het VSK ijvert voor een decreet op de rechtspositie van leerlingen (het leerlingenstatuut) en voor de verdieping en verbreding van de participatieraad (met leerlingen en meer bevoegdheden)

- Groupe de guidance des enfants du projet "What do you think?"

UNICEF Belgique, Avenue des Arts 20 bte 18, 1000 Bruxelles

Qui ? Une dizaine d'enfants entre 8 et 13 ans

Quoi ? Discussion autour des opinions de chacun

Comment ? Les enfants ont mis sur papier leurs opinions et ils en ont discuté en groupe.

- Groupe de guidance des jeunes du projet "What do you think?"

UNICEF Belgique, Avenue des Arts 20 bte 18, 1000 Bruxelles

Qui ? Une quarantaine de jeunes entre 13 et 18 ans

Quoi ? Résultats des différents débats, discussions menées par les jeunes durant 2 ans dans le cadre de la mise en place du projet WDYT?

- Worldshake

Wie ? 5400 jongeren tussen 15 en 25 jaar

Wat ? Fiche participatie-initiatief

Initiatief: het campagnethema van Worldshake (de kloof tussen Noord en Zuid) werd door de jongeren zelf aangereikt. Dit via een onderzoek naar de belangrijkste problemen in de wereld en wat jongeren daar willen aan veranderen. Een initiatief van 35 organisaties uit het Vlaams Jeugdwerk en de Derdewereldbeweging.



Projet "What do you think?"  
UNICEF Belgique  
Avenue des Arts 20 bte 18  
1000 Bruxelles

Tél : 02/230.59 70  
Fax : 02/230.34.62  
E-mail : [info@whatdoyouthink.be](mailto:info@whatdoyouthink.be)  
Site : [www.whatdoyouthink.be](http://www.whatdoyouthink.be)

Le projet "What Do You Think?" est coordonné par **unicef** 